

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

PROCES VERBAL

Sommaire

1	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 23 février 2023	3
2	Fin de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de production de la source de l'Arce le 1 ^{er} janvier 2017 : choix de la clé de répartition de l'actif et du passif.....	3
3	Convention revitalisation Bourg centre : Avenant N°2	4
4	Modifications statutaires du Syndicat Mixte du Haut Jura	6
5	Point ajourné - Affectation des résultats anticipés 2022.....	6
6	Vote du budget 2023 : Budget Général et Budgets annexes	7
7	Vote des taxes locales.....	42
8	Forêt communale : Programme de travaux et vente de bois : Exercice 2023	44
9	Affouage sur pied Campagne 2023 commune déléguée de La Mouille	50
10	Convention de financement pour les travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt routier « SNCF » situé sur la commune de Morez	51
11	Convention relative aux déplacements des réseaux d'Orange dans la commune de Hauts de Biemme – dpt 39.....	52
12	Personnel communal – création/suppression d'emplois.....	53
13	Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.....	55
14	Demande de subvention 2023 – DRAC Bourgogne Franche-Comté	56
15	Demande de participation CNAS	58
16	Octroi d'une aide financière sous la forme d'une subvention exceptionnelle à la société 1001 repas.....	59
17	Questions Diverses	60

L'An deux mille vingt-trois, le 11 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune des Hauts de Bienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PETIT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	POUVOIR A	P	A
PETIT Laurent	X					
LAROCHE Jacqueline	X					
DELACROIX Claude	X					
CHHIV-TEP Chey-Rithy	X					
VILLEDIEU Florent	X					
OTRIO Roseline			X			
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	X					
ANAYA Laurence	X					
PARIS Eric		X		Gerard THEVENIN	X	
BOIVIN Christiane	X					
CAMELIN Christian	X					
KURT Muzzafer	X					
BUSSOD Frédéric		X		Christian CAMELIN	X	
GAY André		X		Jacqueline LAROCHE	X	
DANREZ Michel	X					
LACROIX Elisabeth	X					
PINARD Isabelle	X					
LUZERNE Sylvain	X					
CRESTIN-BILLET Catherine	X					
THEVENIN Gérard	X					
BEAUD Sylvie		X		Isabelle PINARD	X	
BUHR Nathalie	X					
BUFFARD François	X					
CALDAS Roger		X		Muzzafer KURT	X	
MOUTA Manuel			X			
BOCQUET Sylvie		X		Christiane BOIVIN	X	
MILLET Nathalie		X		Florent VILLEDIEU	X	
DA CUNHA Isabel		X		Claude DELACROIX	X	
CHAVERIAT Christophe	X					
LEDRU Aurélie			X			
POUSSIN Virginie		X				
CROCHARD Vincent	X					
CHIARI Emmanuelle			X			
TOTAL	20	9	4		8	
Nombre de voix :	28					

Monsieur le Président de séance procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Sylvain Luzerne est nommé Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Vincent Raton, Ingénieur Territorial mutualisé en cette commune qui a accepté d'assurer cette fonction en se basant sur l'enregistrement audio de la séance.

M. le Maire présente l'ordre du jour qui est moins conséquent que ce qu'il aurait pu être, puisque nous n'allons pas voter les comptes administratifs et les affectations de résultats. En effet, le temps a fait défaut à la trésorerie et à nos services pour finaliser la vérification de la concordance du compte de gestion et du compte administratif en vue de l'envoi de la note de synthèse dans les délais réglementaires ; nous ferons cela avant le 30 juin.

1 Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 23 février 2023

Délibération n° 18 / 2023

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 23 février 2023. Le PV était joint à la note de synthèse.

Il n'y a pas d'observation de l'audience.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023.

2 Fin de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de production de la source de l'Arce le 1^{er} janvier 2017 : choix de la clé de répartition de l'actif et du passif

Délibération n° 19 / 2023

M. le Maire rappelle que le syndicat mixte de production de la Source de l'Arce avait été créé il y a 20/25 ans pour étudier éventuellement l'interconnexion des réseaux. Il était composé de 4 collectivités : La ville de Morez, le SIE du lac de Bellefontaine, le SIE du Plateau des Rousses et le SIE du Grandvaux. L'étude menée avait conclu qu'il y avait des possibilités à approfondir mais chacun est resté chez soi et cela n'a pas donné de suite. Suite à une loi, il avait fallu réduire les collectivités et faire disparaître les syndicats fantômes. C'était un syndicat uniquement fait pour mener une étude, il n'y a donc pas d'actif.

À la demande du Préfet, la commune des Hauts de Bienne et le SIE du Grandvaux ~~ont~~ avaient délibéré favorablement en 2016 à pour la dissolution du syndicat mixte de la Source de l'Arce. Le SIE du Plateau des Rousses et le SIE du lac de Bellefontaine ne s'étaient pas prononcés.

Considérant que les membres du syndicat, à la majorité requise par l'article 40-1 de la loi NOTre, donné leur accord à la dissolution du syndicat, M. le Préfet du Jura avait, par arrêté préfectoral du

8 décembre 2016, mis fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte de la Source de l'Arce à la date du 1^{er} janvier 2017.

Cependant les organes délibérants ne s'étaient pas prononcés sur les conditions financières de la dissolution et pas voté le compte administratif. Les conditions de la liquidation ne sont donc pas réunies à ce jour.

Ainsi M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les conditions financières de la dissolution et propose de choisir une clé de répartition à un quart (1/4) de l'actif et du passif pour chaque collectivité concernée.

M. le Maire ajoute qu'il a interpellé le secrétaire général de la préfecture sur le fait que l'on nous demande de trouver des solutions pour garantir la production et la distribution d'eau potable. Dans ce cadre il serait peut-être intéressant de le garder. La réponse a été négative, administrativement et juridiquement il faut le fermer.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** l'opération,
- **CHOISIR** la clé de répartition d'un quart (1/4) de l'actif et du passif pour chaque collectivité concernée, suite à la dissolution du Syndicat Mixte de production de la Source de l'Arce.

3 Convention revitalisation Bourg centre : Avenant N°2

Délibération n° 20 / 2023

M. le Maire rappelle que la commune des Hauts de Bienne et Haut-Jura Arcade communauté sont engagées dans le cadre d'une convention de revitalisation Bourg centre avec la Région Bourgogne Franche-Comté. L'objectif de cette convention est de définir les conditions de soutien de la Région aux actions s'inscrivant dans la stratégie de revitalisation de Morez et d'identifier celles qui seront prioritairement soutenues par la Région dans le cadre de sa politique « revitalisation des bourgs centres ». Parmi les actions fléchées dans le contrat lors de sa signature en 2019 sont identifiées en priorités les opérations suivantes :

- ✓ Aménager une voie douce traversant le territoire et y créer un espace public central, fédérateur et pédagogique,
- ✓ Réaliser une opération de rénovation test d'immeuble,
- ✓ Coordonner et communiquer sur l'offre commerciale autour d'un parcours marchand,
- ✓ Renforcer le dispositif d'accueil des entrepreneurs,
- ✓ Requalifier les belvédères
- ✓ Mettre en scène l'espace public autour de lieux clés et parcours lumière
- ✓ Avoir recours à une approche de design urbain
- ✓ Étudier les nouveaux usages d'une petite ville de demain au XXI^e siècle

Cette convention a bénéficié d'un premier avenant prolongeant sa durée de mise en œuvre au 7 mars 2023. Cette année complémentaire aura permis de finaliser plusieurs opérations dont :

- ✓ La requalification de 14 belvédères et le développement d'une application numérique de découverte et de valorisation du territoire et de ses paysages. Le maire invite les élus à aller voir les belvédères et tester l'application associée.
- ✓ La coordination et la communication sur l'offre de commerces à travers notamment l'aménagement de quatre cellules commerciales, au rez-de-chaussée de la résidence seniors, destinées à conforter le parcours marchand sur la ville. Ils vont être prêts à être loués ou vendus. C'est un gros dossier de l'ordre de 800 000 €. Dans le même temps, notre manager de commerce a lancé un appel à projet pour que les gens puissent se faire connaître. Nous avons 8 candidats, dont 3 pour des déménagements. Si ces cellules se remplissent, cela nous encouragerait dans notre volonté politique de réhabiliter les surfaces commerciales pour accueillir de nouveaux commerces ou services.

L'audience demande où en sont les travaux chez anciennement Jobez au 123 rue de la République.
M. le Maire répond que cela sera fini semaine 24, soit fin juin. Il y aura une petite cellule à droite et une plus grande à gauche.

Par ailleurs et pour parler des autres actions à mener avec la Région qui étaient inscrites dans la convention, il y a la plateforme bois de la Mouille pour accueillir des entreprises du bois et le 129-131 rue de la République pour une première tranche de réalisation. Concernant le 129-131 rue de la République, nous sommes partis sur une première tranche de travaux concernant l'accessibilité et la redistribution des circulations horizontales et verticales en aménageant un ascenseur sur l'arrière. Au final la Région, demande à ce que la rénovation de l'immeuble soit totale en se basant sur une étude thermique. Le dossier n'en est pas à ce stade et le délai de réalisation étant très contraint, il est abandonné. L'enveloppe restante va donc être fléchée sur l'Echappée Bienne, cela fait une subvention d'acquise. Ce n'est pas signé mais c'est dans les tuyaux, à hauteur de 437'000 €.

De façon à pouvoir finaliser les dernières opérations, il est proposé de prolonger la durée de la convention-cadre « bourg centre » jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** l'opération,
- **SOLLICITER** auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté un avenant prolongeant la durée de réalisation de la convention,
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour viser les pièces correspondantes.

4 Modifications statutaires du Syndicat Mixte du Haut Jura

Délibération n° 21 / 2023

M. le Maire rappelle que ce syndicat s'occupe de l'assainissement collectif, non collectif, la piscine, la SPA, le tir sportif et la plateforme bois et plaquettes. La Grandvallière s'est interrogée pour savoir si elle rejoignait le syndicat pour la compétence d'assainissement. Elle n'a pas souhaité rejoindre le syndicat, par contre la commune de Saint-Laurent en Grandvaux a quant à elle exprimé ce souhait. Après analyse, il apparaît que c'est neutre au niveau financier, cela ne posera pas de souci pour accepter cette adhésion.

Compte tenu de la nécessité de procéder à des rectifications statutaires, pour permettre en particulier l'adhésion de la commune de Saint Laurent en Grandvaux au Syndicat Mixte du Haut Jura et le transfert de sa compétence assainissement collectif, il a été proposé au comité syndical de modifier l'article 1 des statuts du Syndicat Mixte du Haut-Jura et de mettre à jour le tableau annexe des compétences transférées par collectivité. Ces documents étaient annexés à la note de synthèse.

La Grandvallière était déjà adhérente pour le tir sportif, la SPA et la piscine. Dans le cas présent cela ne serait que l'assainissement pour la commune de Saint-Laurent. C'est un syndicat mixte ouvert, on adhère au syndicat mais chacun choisit ses étiquettes. Par exemple Bois D'Amont est adhérent au tir sportif, à l'assainissement non collectif, et plus récemment à la plateforme bois. Cependant elle n'adhère pas à l'assainissement collectif.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** l'opération,
- **APPROUVER** ces modifications,
- **DEMANDER** à Monsieur le Préfet du Jura de bien vouloir valider ce dossier pour mise en application.

5 Point ajourné - Affectation des résultats anticipés 2022

Projet de Délibération n°22 / 2023

Ce point est ajourné au prochain conseil municipal.

6 Vote du budget 2023 : Budget Général et Budgets annexes

Délibération n° 23 / 2023

M. le Maire annonce que nous passons à la partie budgétaire du conseil avec 6 budgets à voter. Il faut suivre avec le document qui a été distribué en début de séance, il y avait quelques coquilles dans celui joint à la note de synthèse.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023 – HAUTS DE BIENNE :

Le premier document à reprendre est celui que nous avons vu lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), avec justement la présentation qui permet de voir le dégagement de l'épargne de gestion et la capacité d'autofinancement nette.

HAUTS DE BIENNES - BUDGET PRINCIPAL								
FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
F D	011 - Charges à caractère général	1 719 371.50	1 715 760.48	1 507 374.54	1 368 155.22	1 458 618.55	1 655 715.65	1 660 293.06
F D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 379 726.70	2 498 125.25	2 682 117.56	2 636 178.76	2 628 012.29	2 851 912.82	3 429 458.55
F D	014 - Atténuations de produits	71 581.00	146 625.81	146 744.81	117 399.00	185 265.00	146 282.00	145 824.00
F D	65 - Autres charges de gestion courante	691 200.22	372 957.33	447 372.34	348 919.60	420 982.28	375 759.41	469 005.00
F D	67 - Charges exceptionnelles	24 140.30	-7 644.40	2 310.42	8 927.01	6 291.48	18 005.60	88 728.00
F D	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00	0.00	18 982.52	0.00	0.00	0.00	8 293.00
TOTAL DEPENSES - OPERATION REELLES		4 886 020.12	4 665 824.47	4 804 902.19	4 499 579.59	4 692 169.60	5 047 715.46	5 801 601.61
F R	013 - Atténuations de charges	55 994.00	44 477.35	51 901.01	130 061.76	141 099.19	118 432.35	83 193.00
F R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	650 686.00	642 283.90	631 518.02	359 292.31	502 333.30	827 855.22	899 428.00
F R	73 - Impôts et taxes	1 744 252.00	1 713 774.66	1 653 623.12	1 680 519.89	1 746 082.73	1 758 346.91	1 810 518.00
F R	74 - Dotations, subventions et participations	2 679 467.00	2 911 580.30	2 921 305.45	2 782 564.54	3 078 379.68	3 056 869.72	3 187 840.00
F R	75 - Autres produits de gestion courante	455 818.63	460 139.67	471 473.45	475 088.80	576 772.01	374 824.49	730 000.00
F R	76 - Produits financiers	5 882.45	5 280.77	4 674.84	304.00	0.00	10 345.04	0.00
TOTAL RECETTES - OPERATION REELLES		5 592 100.08	5 777 556.65	5 744 496.89	5 377 831.30	6 044 666.41	6 146 702.73	6 715 979.00
EPARGNE DE GESTION		705 079.96	1 111 732.18	939 594.70	878 251.71	1 345 496.81	1 098 987.27	914 377.39
F D	66 - Charges financières	71 006.60	57 122.26	49 744.34	40 253.42	42 937.48	30 227.13	22 429.51
I D	16 - Emprunts et dettes assimilés	348 910.84	249 124.32	193 772.67	176 283.16	218 071.53	163 929.77	161 535.88
TOTAL DETTE		419 917.44	306 246.58	243 517.01	216 536.58	261 009.11	194 156.90	183 965.69
CAF NETTE		285 162.52	805 485.60	696 077.69	661 675.13	1 084 487.70	904 830.87	730 411.70

Balance générale		Date : 05/04/2023 16:43
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022		

Critères de l'écrit :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Decisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquide (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	6 737 795,28 €	0,00 €	818 970,02 €	505 328,00 €	7 243 123,28 €	2 541 137,63 €	0,00 €	2 240 389,30 €	2 240 389,30 €	5 002 734,98 €
Recette	6 737 795,28 €	0,00 €	0,00 €	505 328,00 €	7 243 123,28 €	0,00 €	0,00 €	2 640 740,37 €	2 640 740,37 €	4 602 374,91 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 360,07 €	400 360,07 €	
Déficit			818 970,02 €			2 541 137,63 €				
Fonctionnement										
Dépense	7 668 529,47 €	0,00 €	0,00 €	362 900,00 €	8 031 429,47 €	178 744,09 €	0,00 €	5 418 637,58 €	6 418 637,58 €	2 612 791,89 €
Recette	7 668 529,47 €	0,00 €	0,00 €	362 900,00 €	8 031 429,47 €	17 401,54 €	0,00 €	8 098 791,78 €	8 098 791,78 €	-65 362,31 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 678 154,20 €	2 678 154,20 €	
Déficit						161 343,45 €				
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 078 514,27 €	3 078 514,27 €	
Déficit			818 970,02 €			2 702 461,08 €				

Ce sont 2 critères importants pour pouvoir porter un jugement sur la santé d'une collectivité. En dépense il faut inscrire les dépenses de fonctionnement réelles en excluant la dette. Pour les recettes il faut mettre les recettes courantes réelles. Entre ces recettes et les dépenses courantes, nous avons l'épargne de gestion. Vous voyez un rétroactif pour suivre l'évolution. Elle reste correcte

lors du CA (Compte Administratif) 2022, pour le BP (Budget Primitif) 2023 il y a bien une érosion comme ce qui avait été pressenti au DOB. Ensuite sur ces Épargnes de gestion, il faut prélever le financement de la dette. Vous voyez que nous avons une dette qui diminue gentiment mais surement. En 2017 nous étions encore à 419 000 € de dette et nous avons baissé pour avoir 184 000 € en 2023. Tout cela améliore la capacité d'autofinancement nette même si vous voyez qu'elle diminue tout de même par tranche de 100 000 €. Cela reste correct, mais il ne faut pas crier victoire, pour rappel pour être une collectivité qui puisse assumer convenablement tout son investissement courant, et avoir toujours un programme de développement pour aller de l'avant, il faut que 15% du budget puisse basculer en capacité d'autofinancement. Vous voyez que la par rapport à nos recettes prévisionnelles nous sommes à un peu plus de 10%, nous ne sommes pas à 15%. Il nous faudrait un million de capacités d'autofinancement. Ce serait le Graal, il n'y en a pas beaucoup qui y arrive, mais cela reste ce qu'il faut avoir en ligne de mire si l'on veut avoir une collectivité exemplaire. Voici ce que l'on peut dire pour avoir les données de l'année par rapport à l'histoire.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022
PROVISoire

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 043 220,78
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	634 924,47
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	— > 2 678 154,20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	— > 400 300,07
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 048 073,00
Besoin de financement F. = D. + E.	1 648 612,93
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 678 154,20
1) Affectation en réserves/R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	— > 1 040 012,93
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	— > 1 029 541,27
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vous pouvez tout de suite regarder dans les différents chapitres que nous sommes constants en 011. En 012 nous avons une grosse augmentation. Si tous les postes prévus en 2022 avaient été pourvus, nous aurions eu un CA 2022 de 3 millions d'euros de dépenses de personnel. Pour le BP nous vous proposons 3.4 millions, soit 14% d'augmentation. Ce n'est pas anodin, mais toutes les collectivités de France sont rattrapées cette année par les dépenses de personnel puisque premièrement il y a eu l'an dernier une hausse de 3.5% du point d'indice, cela représente 100 000 € d'augmentation. Il y a également l'évolution naturelle des salaires avec le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité), cela représente 2.5% soit 75 000 € par an. Cette année un relèvement du point est annoncé, sans savoir à combien exactement Nous avons tablé sur 3.5%, soit 100 000 € supplémentaires. Vous voyez qu'avec uniquement des décisions que nous ne prenons pas

directement, en conservant le même nombre d'employés nous avons 275 000 € de plus par rapport à précédemment. Il y a également des décisions sur ce chapitre qui sont de notre ressort. Il s'agit du demi-poste de la maitresse de maison de la résidence seniors que nous avons décidé de financer pour mettre en place une politique seniors sur la commune. Il y a aussi un renforcement des équipes administratives puisque cela fait 3 ans que nous sommes en difficulté avec des départs et des déstructurations de service, particulièrement au service finance. Cela laisse des traces avec une remplaçante qui est restée un an, puis une structure extérieure qui a fait office de direction de finance. Aujourd'hui nous avons Nathalie Provent sur qui nous pouvons compter, mais il y a un énorme travail. Nous l'avons soutenue, encouragée et aidée, mais c'est difficile car il y a du retard qui remonte sur 4-5 ans comme pour les encaissements de subventions. Il a fallu reconstruire tout un budget. Il y a eu un temps où les choses étaient bien suivies par des agents historiques. Nous avons tout l'historique. Là nous repartons d'une page blanche, je peux vous dire que ce n'est pas facile. Je suis confiant, nous n'avons pas une situation financière et structurelle qui soit mauvaise. Même s'il y a des petites erreurs, nous les corrigerons en cours d'année. Les Décisions Modificatives (DM) sont faites pour ça. Nous avons renforcé par ailleurs d'autres postes, un en administratif, un en finance et un en RH puisque vous savez que nos 2 employés historiques vont partir en retraite cette année et la suivante. Nous avons déjà construit avec Arcade pour mutualiser ce service avec Annick Blondeau qui reprend le service RH avec un recrutement à la ville et un recrutement Arcade. Nous devrions passer ce cap sans trop de difficulté. Il faut prendre les gens qui ont de bons profils lorsqu'ils se présentent, il ne faut pas attendre qu'ils ne soient plus disponibles. Nous avons un surplus aujourd'hui, mais j'assume complètement. Dans le BP, côté recettes de fonctionnement en RH, il faut bien prendre en compte qu'il y a les 2 postes de la résidence seniors, sachant que la SEMCODA rembourse le salaire complet de l'homme de ménage et la moitié du poste de la maitresse de maison.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 164 240,00	0,00	1 600 293,08	1 600 293,08	1 600 293,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 925 354,00	0,00	3 429 450,55	3 429 450,55	3 429 450,55
014	Atténuations de produits	166 979,00	0,00	145 824,00	145 824,00	145 824,00
05	Autres charges de gestion courante	597 551,00	0,00	469 005,00	469 005,00	469 005,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 844 124,00	0,00	5 704 580,01	5 704 580,01	5 704 580,01
66	Charges financières	30 736,00	0,00	22 420,81	22 420,81	22 420,81
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	0,00	88 728,00	88 728,00	88 728,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		8 293,00	8 293,00	8 293,00
022	Dépenses imprévues	93 020,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 982 680,00	0,00	5 824 031,42	5 824 031,42	5 824 031,42
023	Virement à la section d'investissement (8)	1 582 672,47		1 779 923,32	1 779 923,32	1 779 923,32
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	103 177,60		148 518,53	148 518,53	148 518,53
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 685 849,47		1 928 441,85	1 928 441,85	1 928 441,85
TOTAL		7 668 529,47	0,00	7 752 473,27	7 752 473,27	7 752 473,27

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 752 473,27
--	---------------------

Les recettes ne vont pas aussi vite que les dépenses. Néanmoins le budget a été construit avec l'augmentation des bases à hauteur de 7.1%, c'est une décision nationale. Nous ne sommes pas obligés de la suivre, mais je pense que là il n'y a pas beaucoup de communes qui ont baissé. Nos recettes suivent aujourd'hui, mais c'est un point de vigilance. Nos recettes supplémentaires sont liées à des manques ou à des non-facturations des années précédentes. On retrouve notamment les loyers de la gendarmerie que nous n'avons pas touchés, nous attendions que le bail soit renouvelé de manière correcte. C'est pour cela que le chapitre 75, autre produit de gestion courante, est passé cette année à 730 000 € par rapport à 497 000 € l'an dernier. C'est un billet de 200 000 € supplémentaire par rapport aux recettes courantes qui ne sera pas là l'année prochaine. Il y a des choses auxquelles il faut faire attention, il faut rester vigilant.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	54 000,00	0,00	88 193,00	88 193,00	88 193,00
70	Produits services, domaine et ventes fily	517 123,00	0,00	899 428,00	899 428,00	899 428,00
73	Impôts et taxes	1 691 840,00	0,00	1 810 518,00	1 810 518,00	1 810 518,00
74	Dotations et participations	3 073 234,00	0,00	3 187 840,00	3 187 840,00	3 187 840,00
75	Autres produits de gestion courante	497 500,00	0,00	730 000,00	730 000,00	730 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 833 797,00	0,00	6 715 979,00	6 715 979,00	6 715 979,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	903 975,00	0,00	6 953,00	6 953,00	6 953,00
70	Reprise provisions semi budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 737 772,00	0,00	6 722 932,00	6 722 932,00	6 722 932,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections (5)	95 833,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		95 833,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 833 605,00	0,00	6 722 932,00	6 722 932,00	6 722 932,00

+	R 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 029 541,27
---	---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 752 473,27
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 928 441,85	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

M. Danrez remarque que les chiffres des chapitres 65 à 67 ont énormément augmenté.

M. le Maire répond que nous allons voir cela dans le détail après.

Nous allons voir plus en détail le CA provisoire. Vous avez le total réalisé. L'excédent du budget d'investissement de 400 360.07 € s'explique par le fait qu'il y a eu moins de dépenses courantes et nous avons rentré un peu plus d'argent des subventions. En fonctionnement nous avons en dépenses 5 418 637 €, et en recettes 8 096 791 €, soit un excédent de 2 678 154 €. Tout cela cumule les résultats antérieurs. Dans la suite sur l'affectation du résultat cela se décompose en résultat de l'exercice en 1 843 229 € plus des résultats antérieurs reportés à 834 924 €. Il y a un solde d'exécution cumulé d'investissement de 400 380 €. Ceci dit il y a encore les restes à réaliser en

investissement, c'est-à-dire les choses déjà engagées ou votées, avec des recettes d'investissement, à savoir les subventions prévues, qui représentent un déficit de moins 2 048 973 €. Il faut d'abord équilibrer cela, ce qui veut dire qu'il y a un besoin de financement de 1 648 612 €. Par rapport au 2 678 154 €, nous prélevons les 1 648 612 € que nous mettons au compte 1068 en investissement pour équilibrer. Il reste en fonctionnement le report du surplus, soit 1 029 541 €. Cela nous ne le votons pas aujourd'hui, mais nous nous en servons pour construire le BP.

En reprenant les chiffres dans le BP 2023, vous voyez dans la balance générale que les dépenses de fonctionnement cumulées totalisent 7 752 473 € et les recettes cumulées totalisent aussi 7 752 473 €. Le BP est bien équilibré. Vous avez tout le détail, M. le Maire propose de présenter au niveau des chapitres et de répondre aux questions plutôt que de passer toutes les lignes.

Pour le 011 nous sommes restés dans une évolution contenue.

M. Luzerne remarque qu'il y a une bonne surprise avec le chauffage.

M. le Maire répond que c'est intéressant. Vous voyez au CA 2021 nous avons 136 000 € d'électricité et cela avait doublé au BP 2022, soit 273 500 €. Finalement nous avons eu le même prix qu'en 2021, avec en plus un peu moins de consommation. Il y a eu 102 544 € de réalisé. Par contre pour ce BP 2023 nous avons une estimation avec la SIEDEC, et cela devrait coûter 163 802 €.

M. Luzerne dit que ce n'est finalement pas les 3.5 fois d'augmentation envisagées.

M. le Maire répond que c'est le SIEDEC qui a donné les consignes, mais nous n'y comprenons plus rien dans les estimations. Nous suivons ce que l'on nous dit, mais il est dur de comprendre ce qui explique ceci ou cela. Pour le gaz c'est pareil, nous avons prévu de faire fois 3 en 2022. Finalement cela a été multiplié par 2, cela a beaucoup varié. A priori le nouveau contrat signé à partir du 1er janvier est au même prix que celui signé en 2019, nous espérons que cela sera vrai. Il faut rester prudent sur la véracité à l'usage de ces chiffres. Tout le monde a pris ce que le SIEDEC a donné comme info.

Pour le chapitre 12, vous retrouvez les chiffres dont nous avons déjà parlé.

Ensuite en atténuation de produit cela reste les mêmes choses : FNGIR, reversement, les attributions de compensations que l'on verse à Arcade... En dépenses imprévues, il n'a rien été mis. En dépense de gestion courante nous sommes à 469 000 €, soit à peu près dans la logique. Il y a eu moins de réalisé en 2022 par rapport au BP qui était à 447 000 €. Le réalisé est inférieur puisqu'il n'y a pas eu les 76 000 € à payer à l'école privée Notre-Dame comme dotation aux associations puisque nous les avons versés 2 fois en 2021. C'est surtout dans les subventions de fonctionnement à toutes les associations, mais notamment celle-là, que nous avons eu des moins réalisés que prévu. Voici donc l'explication des 469 000 € par rapport au 375 000 € réalisé.

Pour le CCAS il y a eu un plus. Le CCAS n'a pas de revenu, c'est forcément la commune qui verse une subvention d'équilibre. Il est marqué 104 000 €, mais ce n'est pas pour autant que l'on versera 104 000 €. Il faut attendre de voir ce qui se passe dans le budget d'exécution du CCAS pour qu'à la fin de l'année nous versions ce dont le CCAS a besoin.

M. Villedieu se questionne sur le 6232, les fêtes et cérémonies.

M. le Maire répond qu'il pense aussi qu'il en manquera, il est possible que cela ait été réparti dans d'autres lignes. La maquette du budget n'est sans doute pas parfaite. Nous verrons par la suite pour ajuster avec des DM (Décisions Modificatives).

En charges exceptionnelles (chap. 67), il s'agit de toutes les subventions qui sont versées dans le cadre de l'OPAH-RU aux particuliers qui réhabilitent des logements. Préalablement c'était dans le chapitre 65. C'est la raison pour laquelle il y a 88 000 € à la place des 14 000 € réalisés.

Les opérations d'ordres sont équilibrées, sans incidence sur le budget. Voici pour les dépenses.

Sens	Chap	Compte	CA 2023	CA 2020	RP 2021	CA 2021	BT 2022	CA-2022	Propositions 2023
D		Dépenses Fonctionnement	5 376 460.08	4 527 628.05	7 173 336.09	4 941 042.82	8 031 429.47	5 418 637.58	7 752 473.27
D		Réel	4 854 646.53	4 539 873.01	5 393 382.09	4 742 107.08	5 882 063.00	5 045 627.02	5 825 099.37
D		011 - Charges à caractère général	1 507 374.54	1 388 155.22	1 872 273.09	1 468 618.55	2 198 220.00	1 626 900.06	1 660 293.06
D		60222 - Produits d'entretien	-	-	-	-	-	-	-
D		60224 - Fournitures administratives	-	-	-	681.20	-	-	-
D		6041 - Achats d'études (autres que terrains à aménage)	-	-	-	-	-	2 253.90	-
D		6042 - Achats prestations de services (autres que terr	204 400.25	145 735.01	252 190.00	146 479.52	189 155.00	165 672.43	152 558.00
D		605 - Achats de matériel, équipements et travaux	-	-	-	-	-	-	2 000.00
D		60511 - Eau et assainissement	19 393.78	13 637.89	22 000.00	24 389.03	20 000.00	12 134.31	18 000.00
D		60512 - Énergie - Électricité	130 054.76	147 028.43	130 000.00	136 657.99	273 500.00	102 544.71	163 800.00
D		60513 - Chauffage urbain	140 765.82	106 761.67	130 000.00	127 642.34	383 000.00	250 205.51	133 270.00
D		60521 - Combustibles	9 602.63	5 512.55	8 000.00	6 385.85	5 000.00	8 729.99	6 000.00
D		60522 - Carburants	3 717.88	1 722.75	5 200.00	1 965.73	2 500.00	2 893.71	3 202.00
D		60523 - Alimentation	5 600.09	3 264.83	6 780.00	6 359.37	7 000.00	5 200.92	8 000.00
D		60524 - Produits de traitement	-	48.25	-	-	-	-	1 500.00
D		60528 - Autres fournitures non stockées	6 429.03	6 666.24	6 410.00	6 329.20	8 700.00	11 377.93	10 650.00
D		60531 - Fournitures d'entretien	13 960.75	17 513.90	23 750.00	18 255.88	23 400.00	15 801.68	15 500.82
D		60532 - Fournitures de petit équipement	17 718.83	20 174.78	21 000.00	26 198.62	25 000.00	23 333.15	40 550.00
D		60533 - Fournitures de voirie	24 430.28	7 328.14	18 100.00	13 800.76	17 400.00	8 965.16	10 000.00
D		60536 - Vêtements de travail	1 720.76	1 468.80	1 600.00	1 478.31	2 940.00	1 238.58	2 110.00
D		6054 - Fournitures administratives	13 654.40	8 295.33	11 380.00	13 287.50	12 925.00	12 101.27	8 160.00
D		6055 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et m	-	-	-	-	4 000.00	-	350.00
D		6057 - Fournitures scolaires	17 782.14	15 079.55	18 000.00	15 852.98	17 507.00	12 262.74	17 485.23
D		6068 - Autres matières et fournitures	113 864.54	45 833.85	191 144.09	50 867.32	89 000.00	41 309.78	83 400.00
D		60681 - Compte 60681	-	982.57	1 750.00	2 397.92	-	-	-
D		60682 - Compte 60682	-	4 147.72	32 000.00	2 183.02	-	-	-
D		60683 - Compte 60683	-	16 646.21	25 200.00	21 293.57	-	1 030.98	-
D		60684 - Compte 60684	-	462.31	3 000.00	-	-	-	-
D		60685 - Compte 60685	-	12 895.36	30 000.00	11 298.36	-	-	-
D		60688 - Compte 60688	-	36 945.97	37 252.00	4 294.42	-	-	-
D		611 - Contrats de prestations de services	4 966.17	1 067.42	6 350.00	50 824.09	110 200.00	66 201.81	70 040.00
D		6125 - Crédit-bail immobilier	226 143.80	226 143.80	226 144.00	226 143.80	226 144.00	226 143.80	224 710.00
D		6132 - Locations immobilières	6 799.80	5 766.81	6 682.00	6 732.82	6 600.00	7 178.62	7 152.00
D		6135 - Locations mobilières	27 583.20	18 696.35	27 000.00	10 757.08	27 000.00	17 009.91	25 930.00
D		614 - Charges locatives et de copropriété	40 532.38	33 262.01	35 000.00	19 864.67	30 500.00	26 743.93	35 114.00
D		61521 - Terrains	651.01	7 428.00	2 100.00	766.80	16 000.00	7 072.80	11 000.00
D		615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	2 248.03	18 054.95	20 000.00	2 134.17	13 000.00	13 057.20	16 880.00
D		615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	2 537.09	7 094.13	10 000.00	357.67	500.00	2 970.53	18 000.00
D		615231 - Entretien et réparations voiries	19 065.58	38 238.30	24 000.00	4 340.14	24 150.00	25 201.11	40 800.00
D		615232 - Entretien et réparations réseaux	-	-	1 000.00	8 455.30	1 000.00	-	513.11
D		61524 - Bois et forêts	23 868.71	30 670.31	15 500.00	38 508.11	40 000.00	45 072.64	-
D		61551 - Matériel roulant	1 948.71	717.60	5 600.00	1 105.99	6 000.00	1 475.77	3 500.00
D		61558 - Autres biens mobiliers	11 385.07	10 102.87	18 400.00	683.79	19 750.00	3 517.64	4 550.00
D		6156 - Maintenance	82 022.98	98 521.33	87 728.00	81 480.68	90 000.00	94 169.76	122 771.00
D		6161 - Assurance multirisques	33 181.55	29 944.66	33 965.00	33 346.88	43 775.00	30 358.20	12 030.00
D		617 - Etudes et recherches	-	528.00	-	815.00	18 000.00	1 115.00	12 000.00
D		6182 - Documentation générale et technique	6 943.26	6 206.90	7 000.00	3 402.93	10 000.00	7 484.54	4 460.01
D		6184 - Versements à des organismes de formation	10 198.00	4 928.00	20 500.00	9 096.90	20 000.00	3 788.70	11 058.00
D		6185 - Frais de colloques et séminaires	-	-	-	360.00	-	-	-

Sens	Chap	Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA-2022	Propositions 2023
D	6188	- Autres frais divers	188.36	8 915.73	900.00	4 377.50	3 900.00	-	-
D	6225	- Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 503.19	173.08	430.00	-	430.00	-	-
D	6226	- Honoraires	3 457.00	4 485.90	6 000.00	652.50	32 000.00	19 521.43	16 280.00
D	6227	- Frais d'actes et de contentieux	12.00	6 661.81	8 000.00	15 437.54	40 000.00	14 588.39	30 000.00
D	6228	- Divers	20.40	-	21.00	-	-	5 402.38	-
D	6231	- Annonces et insertions	9 216.52	4 824.43	22 200.00	10 798.13	2 000.00	3 147.41	8 300.00
D	6232	- Fêtes et cérémonies	77 678.66	21 608.52	100 000.00	74 161.38	123 300.00	100 125.10	9 150.00
D	6233	- Foires et expositions	-	-	-	-	-	-	-
D	6236	- Catalogues et imprimés	14 510.90	6 898.83	13 800.00	18 471.50	13 800.00	32 713.79	53 750.00
D	6237	- Publications	14 664.84	20 856.39	30 800.00	21 898.58	30 800.00	7 414.55	3 000.00
D	6238	- Divers	-	-	100.00	15.00	5 100.00	80.60	9 800.00
D	6241	- Transports de biens	1 053.22	-	1 000.00	-	1 750.00	1 716.00	-
D	6247	- Transports collectifs	4 832.00	2 185.00	5 300.00	4 314.00	6 050.00	3 115.00	4 720.00
D	6251	- Voyages et déplacements	1 577.38	1 457.04	2 140.00	2 587.82	2 210.00	4 158.54	3 800.00
D	6256	- Missions	951.82	100.43	2 000.00	274.50	2 000.00	132.20	2 000.00
D	6257	- Réceptions	5 384.62	5 084.29	7 000.00	3 982.27	7 000.00	1 244.67	800.00
D	6261	- Frais d'affranchissement	10 546.45	7 890.50	11 100.00	9 854.81	11 100.00	9 980.85	11 100.00
D	6262	- Frais de télécommunications	25 741.21	24 870.15	20 000.00	25 733.47	25 000.00	21 176.59	15 190.00
D	627	- Services bancaires et assimilés	856.31	635.35	700.00	616.57	1 200.00	536.08	500.00
D	6281	- Concours divers (cotisations...)	9 589.01	8 368.64	10 000.00	11 379.95	5 800.00	5 964.11	7 500.00
D	6282	- Frais de gardiennage (églises, forêts et bois co)	9 201.28	4 095.27	5 502.00	5 279.53	5 502.00	2 640.00	14 082.00
D	6283	- Frais de nettoyage des locaux	7 519.20	5 755.97	11 356.00	2 322.38	8 836.00	5 053.00	8 600.00
D	62875	- Aux communes membres du GFP	-	-	-	3 742.89	-	-	25 000.00
D	62876	- A un GFP de rattachement	-	17 724.00	1 000.00	-	-	-	8 800.00
D	62878	- A d'autres organismes	-	-	-	-	225.00	3 934.20	-
D	6288	- Autres services extérieurs	-	1 440.00	-	-	-	18 555.68	9 500.00
D	63512	- Taxes foncières	84 353.00	90 098.99	82 700.00	104 897.35	105 000.00	107 897.13	120 000.00
D	63513	- Autres impôts locaux	106.00	813.00	820.00	8 889.00	-	-	-
D	637	- Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	1 784.80	1 699.94	1 701.00	1 670.54	1 671.00	1 670.54	1 798.00
D	012	- Charges de personnel et frais assimilés	2 682 117.56	2 636 178.76	2 792 731.00	2 628 012.29	2 925 354.00	2 851 912.82	3 429 458.55
D	6216	- Personnel affecté par le GFP de rattachement	65 511.38	42 464.13	66 130.00	21 030.16	164 000.00	116 930.01	215 164.00
D	6218	- Autre personnel extérieur	5 672.83	1 268.88	-	233.15	-	-	60 700.00
D	6332	- Cotisations versées au F.N.A.L.	7 996.38	7 934.48	8 652.00	8 167.90	8 895.00	8 600.06	9 928.00
D	6336	- Cotisations CNFPT et Centres de gestion	29 585.11	26 840.77	32 014.00	29 891.95	33 795.00	31 612.58	38 427.00
D	6338	- Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	4 797.53	4 760.30	5 191.00	4 879.14	5 336.00	4 436.84	6 044.37
D	64111	- Rémunération principale	840 389.19	735 204.27	727 131.00	639 225.96	660 056.00	691 257.70	782 324.00
D	64112	- NBI, SFT et indemnité de résidence	28 672.92	25 014.46	21 075.00	20 569.99	25 427.00	19 484.49	33 116.23
D	64114	- Personnel titulaire - Indemnité inflation	-	-	-	-	-	2 600.00	-
D	64118	- Autres indemnités	161 218.03	138 070.22	131 062.00	120 583.74	113 455.00	115 144.24	133 445.00
D	64131	- Rémunérations	783 869.19	903 165.95	1 001 808.00	864 123.47	958 640.00	979 425.00	1 067 941.00
D	64134	- Personnel non titulaire - Indemnité inflation	-	-	-	-	-	4 200.00	-
D	64138	- Autres indemnités	-	1 237.50	7 577.00	165 142.80	151 500.00	180 382.61	155 507.95
D	6451	- Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	355 216.93	369 042.67	412 504.00	384 278.44	437 000.00	335 758.60	492 564.00
D	6453	- Cotisations aux caisses de retraite	300 507.79	278 873.98	274 189.00	252 892.03	258 600.00	261 274.01	365 161.00
D	6454	- Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	30 778.16	35 126.24	40 486.00	40 601.59	46 000.00	41 806.03	49 701.00
D	6455	- Cotisations pour assurance du personnel	59 185.52	56 547.45	53 675.00	50 503.69	50 000.00	45 370.09	4 345.00
D	6458	- Cotisations aux autres organismes sociaux	-	-	-	1 744.81	-	-	-
D	6475	- Médecine du travail, pharmacie	8 716.60	10 687.46	11 217.00	10 717.47	12 650.00	13 630.54	11 830.00
D	6488	- Autres charges	-	-	-	3 420.00	-	-	1 360.00

Sens	Chap	Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA-2022	Propositions 2023
D	014	- Atténuations de produits	146 744.81	117 399.00	158 603.00	165 265.00	166 979.00	146 282.00	145 824.00
D	701249	- Reversement redevance pour pollution d'ef	-	-	-	-	-	-	-
D	7391172	- Dégrèvement de taxe d'habitation sur les	592.00	3 109.00	2 000.00	5 950.00	6 000.00	4 464.00	-
D	739211	- Attributions de compensation	85 345.00	64 008.00	95 817.00	106 682.00	105 000.00	85 345.00	85 345.00
D	739221	- FNIR	10 479.00	10 479.00	10 479.00	10 479.00	10 479.00	10 479.00	10 479.00
D	739223	- Fonds de péréquation ressources communa	49 827.00	39 803.00	49 807.00	42 154.00	45 000.00	45 994.00	50 000.00
D	7398	- Reversements, restitutions et prélèvements d	121.81	-	850.00	-	500.00	-	-
D	022	- Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-	9 079.00	-	85 927.00	-	-
D	022	- Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-	9 079.00	-	85 927.00	-	-
D	65	- Autres charges de gestion courante	447 372.34	348 915.60	434 771.00	430 982.28	447 551.00	375 799.41	469 005.00
D	6512	- Droits d'utilisation - Informatique en nuage	-	-	-	376.24	3 060.00	222.77	250.00
D	6518	- Autres redevances pour concessions, brevets,	-	-	1 000.00	-	2 740.00	1 055.86	10 995.00
D	6531	- Indemnités	110 862.05	105 568.99	109 237.00	109 255.24	109 238.00	111 148.74	121 986.00
D	6532	- Frais de mission	3 764.87	460.45	4 600.00	800.02	100.00	-	1 200.00
D	6533	- Cotisations de retraite	6 317.88	6 477.62	10 965.00	7 939.51	9 947.00	7 629.72	5 513.00
D	6534	- Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 317.41	7 968.04	6 456.00	8 716.26	8 751.00	8 868.54	9 315.00
D	6535	- Formation	-	-	-	150.00	-	380.00	400.00
D	65372	- Cotisations au fonds de financement de l'allo	-	191.69	200.00	100.91	-	203.58	210.00
D	6541	- Créances admises en non-valeur	-	-	1 174.00	-	1 174.00	5 617.60	-
D	6542	- Créances éteintes	-	-	-	-	-	-	-
D	65541	- Contributions au fonds de compensation des	-	-	-	-	35 000.00	-	-
D	65548	- Autres contributions	36 572.09	22 088.18	33 233.00	28 292.02	5 800.00	28 809.85	951.00
D	6558	- Autres contributions obligatoires	23 180.18	24 523.63	27 100.00	25 400.54	30 000.00	20 984.87	2 100.00
D	657341	- Communes membres du GFP	-	-	-	-	14 000.00	-	-
D	657348	- Autres communes	-	-	-	-	-	-	20 000.00
D	657358	- Autres groupements	-	-	-	-	-	-	-
D	657362	- CCAS	41 000.00	-	15 574.00	-	76 909.00	76 909.00	104 702.00
D	6574	- Subventions de fonctionnement aux associati	216 917.40	181 644.00	224 132.00	249 857.00	150 832.00	106 227.80	191 083.00
D	65888	- Autres	440.46	-	100.00	54.54	-	7 741.03	-
D	66	- Charges financières	49 744.34	40 293.42	48 300.00	42 937.48	39 532.00	30 227.13	23 497.76
D	66111	- Intérêts réglés à l'échéance	51 736.95	40 293.42	48 300.00	42 457.48	34 129.00	30 227.13	17 338.41
D	66112	- Intérêts - rattachement des intérêts courus n	1 992.61	-	-	-	-	-	3 098.24
D	6688	- Autres	-	-	-	480.00	5 403.00	-	3 061.11
D	67	- Charges exceptionnelles	2 310.42	8 927.01	72 625.00	6 291.48	18 500.00	14 505.60	88 728.00
D	6711	- Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	-	-	-	-	-	938.41	-
D	673	- Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 310.42	647.64	2 000.00	4 304.48	6 500.00	6 013.15	-
D	6745	- Subventions aux personnes de droit privé	-	919.37	70 625.00	-	12 000.00	6 894.04	88 728.00
D	678	- Autres charges exceptionnelles	-	7 360.00	-	1 987.00	-	650.00	-
D	68	- Dotations aux amortissements et aux provisions	18 982.52	-	5 000.00	-	-	-	8 293.00
D	6817	- Dotations aux prov. pour dépréciation des acti	18 982.52	-	5 000.00	-	-	-	8 293.00
D	Ordre		521 813.55	12 244.95	1 779 954.00	1 98 935.74	2 149 366.47	373 010.56	1 927 373.90
D	023	- Virement à la section d'investissement	-	-	1 663 034.00	-	2 039 840.47	-	1 779 923.32
D	023	- Virement à la section d'investissement	-	-	1 663 034.00	-	2 039 840.47	-	1 779 923.32
D	042	- Opérations d'ordre de transfert entre sections	521 813.55	-	116 920.00	192 150.12	109 526.00	350 433.89	-
D	675	- Valeurs comptables des immobilisations cédées	410 850.00	-	-	73 233.85	-	37 688.21	-
D	6761	- Différences sur réalisations (positives) transfé	510.00	-	-	2 000.00	-	204 311.79	-
D	6811	- Dotations aux amort. des immos incorporelles	110 443.55	-	116 920.00	116 916.27	108 126.00	108 125.04	148 518.53
D	6817	- Dotations aux prov. pour dépréciation des acti	-	-	-	-	1 400.00	309.95	-
D	65	- Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-	-	-

Série	Classe	Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Propositions 2023
D		65858 - Autres	-	-	-	-	-	-	-
D	66	Charges financières	-	12 244,96	-	-	-	-	-
D		66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus	-	12 244,96	-	-	-	-	1 067,95
D		661121 - Montant des ICNE de l'exercice	-	-	-	-	-	-	4 897,36
D		661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	5 965,31
D	67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-
D		6745 - Subventions aux personnes de droit privé	-	-	-	-	-	3 500,00	-
D		Recettes fonctionnement	7 805 339,64	6 078 421,90	7 173 336,09	7 239 944,10	8 031 429,47	8 096 791,78	7 752 473,27
R	Réel		7 734 069,38	6 078 421,90	7 093 503,09	7 239 944,10	7 995 596,47	7 261 867,31	7 752 473,27
R	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		1 509 243,87	680 753,09	1 051 362,85	1 051 362,85	834 924,47	-	1 029 541,27
R	013 - Atténuations de charges		1 509 243,87	680 753,09	1 051 362,85	1 051 362,85	834 924,47	-	1 029 541,27
R		6419 - Remboursements sur rémunérations du perso	51 901,01	130 061,76	99 318,00	141 099,19	98 800,00	118 437,35	88 193,00
R		6459 - Remboursements sur charges de SS et de prév	45 768,01	123 906,76	95 318,00	134 160,19	88 000,00	111 632,35	-
R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		6 133,00	6 155,00	4 000,00	6 939,00	10 800,00	6 800,00	88 193,00
R		7011 - Ventes d'eau	631 518,02	309 292,31	734 364,00	502 333,30	619 123,00	827 885,22	899 428,00
R		7022 - Coupes de bois	-	4 715,60	-	6 574,52	-	-	-
R		7023 - Menus produits forestiers	-	-	54 470,00	48 678,21	120 000,00	145 281,86	73 823,00
R		7025 - Taxes d'affouage	990,00	770,00	-	-	1 000,00	-	-
R		7028 - Autres produits agricoles et forestiers	-	-	1 000,00	770,00	-	550,00	500,00
R		70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	4 537,00	5 311,00	400,00	200,00	400,00	100,00	-
R		70321 - Droits de stationnement et de location sur la	851,40	795,00	4 000,00	6 147,00	6 000,00	12 098,00	10 000,00
R		70323 - Redevance d'occupation du domaine public	6 836,00	1 303,00	100,00	420,00	6 000,00	10 277,90	6 000,00
R		7035 - Locations de droits de chasse et de pêche	200,00	200,00	200,00	1 295,00	3 199,00	1 298,17	4 530,00
R		70388 - Autres redevances et recettes diverses	-	-	-	-	200,00	-	200,00
R		704 - Travaux	-	3 332,10	3 300,00	3 129,10	4 000,00	4 111,20	4 000,00
R		70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménag	-	-	-	-	-	274,00	-
R		7062 - Redevances et droits des services à caractère	35 462,00	12 226,20	20 000,00	28 318,06	43 000,00	57 784,90	41 705,00
R		70631 - A caractère sportif	-	-	-	-	-	-	5 000,00
R		70632 - A caractère de loisirs	8 955,00	985,00	4 500,00	2 836,80	2 000,00	-	2 500,00
R		7066 - Redevances et droits des services à caractèr	327 300,36	184 630,27	340 819,00	309 576,82	316 474,00	361 763,34	352 430,00
R		70688 - Autres prestations de services	-	189,00	-	-	500,00	5,00	2 500,00
R		7078 - Autres marchandises	-	-	-	-	-	-	-
R		7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	29 432,67	12 157,83	37 800,00	39 054,95	34 800,00	288,77	-
R		70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des É	31 961,00	25 090,00	127 062,00	29 126,00	50 000,00	47 819,32	40 000,00
R		70845 - Au GFP de rattachement	58 258,90	42 313,81	76 513,00	-	21 000,00	88 588,43	195 502,00
R		70848 - aux autres organismes	176,00	35,00	100,00	-	-	51 970,00	114 145,00
R		70872 - par les budgets annexes et les régies municip	333,00	-	-	-	-	-	48 498,00
R		70873 - par les C.C.A.S.	256,70	-	850,00	-	-	-	-
R		70876 - Par le GFP de rattachement	9 731,00	-	16 300,00	-	300,00	-	-
R		70878 - par d'autres redevances	37 200,55	13 121,36	40 340,00	20 855,34	10 100,00	-	-
R		7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnement	2 235,32	2 117,14	1 170,00	5 351,50	-	45 193,08	600,00
R	73 - Impôts et taxes		1 663 623,12	1 680 519,89	1 646 520,00	1 746 082,23	1 691 940,00	1 758 346,91	1 810 518,00
R		7311 - Impôts directs locaux	1 431 939,00	1 445 422,00	1 446 420,00	1 457 559,00	1 491 940,00	1 490 104,00	1 585 398,00
R		7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	3 344,00	2 099,00	-	3 974,00	-	1 802,00	-
R		73224 - Fonds départemental des DMTO pour les cor	-	-	-	-	-	-	-
R		7336 - Droits de place	12 141,80	1 177,50	8 000,00	3 177,40	-	-	-
R		7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	100 513,15	97 380,79	90 000,00	98 625,83	90 000,00	105 930,78	95 000,00
R		7362 - Taxes de séjour	2 867,44	1 567,61	2 100,00	5 324,68	5 000,00	6 652,84	5 000,00

11/04/2023

Série	Classe	Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Propositions 2023
R		7371 - Taxe sur les rhums	-	-	-	4,55	-	-	-
R		7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à l'1/1000	112 817,73	131 872,89	100 000,00	177 417,77	100 000,00	151 123,29	125 000,00
R	74	Dotations, subventions et participations	2 921 306,45	2 782 964,54	3 040 950,00	3 078 379,68	3 077 034,00	3 056 868,72	3 187 840,00
R		7411 - Dotation forfaitaire	1 301 159,00	1 152 107,00	1 192 107,00	1 311 698,17	1 294 176,00	1 402 131,00	1 289 738,00
R		74121 - Dotation de solidarité rurale	564 851,00	585 786,00	585 786,00	598 974,00	631 361,00	631 361,00	631 361,00
R		74127 - Dotation nationale de péréquation	136 222,00	145 726,00	145 726,00	140 353,00	144 483,00	144 483,00	144 483,00
R		744 - FCTVA	3 972,85	60 008,40	75 524,00	189 944,97	100 000,00	4 670,80	10 000,00
R		74718 - Autres	89 386,72	237 435,23	82 050,00	53 963,80	50 000,00	102 693,58	90 826,00
R		7472 - Régions	826,00	24 580,29	6 000,00	14 823,00	9 800,00	11 312,51	-
R		7473 - Départements	10 300,00	2 500,00	11 000,00	5 200,00	5 000,00	4 000,00	7 650,00
R		74741 - Communes membres du GFP	-	-	-	-	-	-	50 000,00
R		74748 - Autres communes	183 016,00	98 260,00	185 000,00	-	289 022,00	32 432,00	283 400,00
R		74751 - GFP de rattachement	55 058,00	56 736,00	55 000,00	-	-	-	-
R		7477 - Budget communautaire et fonds structurels	-	-	-	-	-	61 151,00	-
R		7478 - Autres organismes	478 931,88	268 720,62	587 040,00	605 151,74	435 741,00	551 725,83	559 911,00
R		7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle	22,00	55,00	-	371,00	-	-	-
R		74833 - Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE)	-	1 514,00	-	-	-	-	-
R		74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations	6 392,00	-	4 992,00	101 949,00	-	86 478,00	92 269,00
R		74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations	78 389,00	97 005,00	97 005,00	-	105 451,00	-	-
R		748371 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	-	-	-	12 985,00	-	-	-
R		7484 - Dotation de recensement	-	-	-	-	-	-	10 572,00
R		7485 - Dotation pour les titres sécurisés	12 780,00	12 130,00	12 780,00	12 130,00	12 000,00	14 630,00	14 630,00
R		7488 - Autres attributions et participations	-	-	-	11 830,00	-	-	3 000,00
R	75	Autres produits de gestion courante	471 473,45	475 088,80	483 600,24	576 772,01	497 500,00	374 824,49	730 000,00
R		752 - Revenus des immeubles	458 937,05	473 438,01	480 000,24	550 319,07	480 000,00	357 432,03	-
R		7588 - Autres produits divers de gestion courante	2 536,40	1 650,79	3 600,00	26 452,94	17 500,00	17 392,46	730 000,00
R	76	Produits financiers	4 674,84	304,00	-	-	-	-	-
R		761 - Produits de participations	-	304,00	-	-	-	-	-
R		7688 - Autres produits financiers	4 674,84	-	1 178,00	-	10 300,00	10 345,04	-
R	77	Produits exceptionnels	480 328,62	19 837,51	36 200,00	143 914,84	1 105 975,00	1 115 164,58	6 953,00
R		7711 - Dédits et pénalités perçus	-	7 853,76	-	-	-	-	-
R		7713 - Libéralités reçues	-	-	100,00	-	-	-	-
R		773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	4 200,36	3 717,21	1 000,00	9 850,65	11 000,00	20 678,21	6 953,00
R		774 - Subventions exceptionnelles	-	-	-	49 870,50	80 000,00	71 013,05	-
R		775 - Produits des cessions d'immobilisations	411 370,00	-	-	78 821,00	242 000,00	242 000,00	-
R		7788 - Produits exceptionnels divers	64 758,26	8 266,54	35 100,00	5 372,69	772 875,00	781 473,32	-
R	Ordre		71 270,26	-	79 833,00	-	95 833,00	834 924,47	-
R	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		-	-	-	-	-	834 924,47	-
R		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	-	-	834 924,47	-
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		71 270,26	-	79 833,00	-	95 833,00	-	-
R		722 - Immobilisations corporelles	47 131,07	-	70 000,00	-	-	-	-
R		752 - Revenus des immeubles	16 000,00	-	-	-	-	-	-
R		777 - Quote-part des subventions d'investissement U	8 139,19	-	9 833,00	-	95 833,00	-	-

En recettes, il y a 7 752 000 €, nous avons vu le résultat tout à l'heure avec les 1 029 741 € qui sont affectés. L'atténuation de charges correspondent aux remboursements par rapport aux accidents, aux maladies... En général nous mettons le montant que nous connaissons au jour où nous réalisons le budget, sans anticiper les maladies. Le montant définitif est en général plus élevé que ce que l'on connaissait.

Les produits de service (chapitre 70) correspondent à tous les services publics que l'on vend. Nous avons 899 000 €. Tout cela est conforme à nos habitudes. En coupe de bois, il y en a un peu moins, l'année dernière c'était un peu exceptionnel.

Concernant les Impôts et taxes, il y a 1 810 000 € sur 1 758 000 € réalisé l'année dernière. On espère toujours un peu plus, mais nous n'anticipons pas trop sur les recettes pour avoir de bonnes surprises. La taxe sur l'électricité est à peu près équivalente. Concernant la taxe additionnelle sur les droits de mutation, nous avons de bons résultats avec 151 000 € au CA 2022. C'est un petit pourcentage chaque fois qu'il y a des ventes. Nous avons mis 125 000 € au budget 2023.

M. Luzerne ajoute que le département touche également une taxe pour le droit de mutation à hauteur de 3.8%, la commune perçoit 1.2%.

M. le Maire continue avec les autres produits de gestion courante. C'est ce que je vous disais, il s'agit des loyers où nous avons beaucoup plus. Même sans la gendarmerie, nous avons de l'ordre de 350 à 400 000 € de loyers avec notre patrimoine. Ce n'est pas accessoire. Nous n'avons pas de produit financier et peu de produits exceptionnels.

M. Luzerne demande où figurent les ventes d'appartements.

M. le Maire répond que cela est dans l'investissement. Nous allons le voir tout à l'heure. En même temps que le vote du CA au prochain conseil, il sera fait un bilan de tout ce qui a été acheté et vendu en 2022.

Concernant les dépenses d'investissement, nous vérifions que les totaux sont équilibrés entre les recettes et les dépenses à 8 218 150 €. Sur la feuille suivante, vous avez tout le détail, je ne vais pas commenter chaque ligne, nous avons mis tous les projets en cours, sachant que des choses peuvent changer en cours d'année. Il y a de quoi faire. À chaque fois les projets prennent du temps, il faut monter l'administratif, le financement et autre demande. Cela prend du retard par rapport à notre décision politique de faire. C'est bien pour ça qu'il y a des restes à réaliser.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

rap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 200,00	8 800,00	13 920,00	13 920,00	22 720,00
204	Subventions d'équipement versées	88 500,00	53 948,00	88 642,00	88 642,00	142 480,00
21	Immobilisations corporelles	262 273,86	418 040,00	1 204 316,60	1 204 316,60	1 623 958,60
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 023 204,53	1 598 260,00	2 776 479,37	2 776 479,37	4 374 729,37
	Total des opérations d'équipement	2 751 004,00	2 013 531,00	-150 812,00	-150 812,00	1 892 710,00
	Total des dépenses d'équipement	5 766 182,30	4 124 182,00	3 932 445,97	3 932 445,97	8 056 614,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00	0,00	161 535,88	161 535,88	161 535,88
16	Compte de liaison : affectat* (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	70 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	240 774,00	0,00	161 535,88	161 535,88	161 535,88
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 996 956,30	4 124 182,00	4 093 981,85	4 093 981,85	8 218 160,85
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	95 833,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	95 833,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	6 092 789,30	4 124 182,00	4 093 981,85	4 093 981,85	8 218 160,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 218 160,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 561 134,00	1 275 190,00	1 305 974,00	1 305 974,00	2 581 170,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 665,00	1 665,00	1 665,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 561 134,00	1 275 190,00	1 937 539,00	1 937 539,00	3 212 735,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 001 270,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
1060	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 463 076,81	0,00	1 640 612,03	1 648 612,03	1 648 612,03
130	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	228 001,00	228 001,00	228 001,00
	Total des recettes financières	2 480 811,81	800 000,00	1 876 613,03	1 876 613,03	2 676 613,03
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 051 945,81	2 075 190,00	3 814 152,03	3 814 152,03	6 886 348,93
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	1 682 672,47		1 779 923,32	1 779 923,32	1 779 923,32
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	103 177,00		148 518,53	148 518,53	148 518,53
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

VILLE DE HAUTS DE BIENNE - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOYE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 605 049,47		1 928 441,85	1 928 441,85	1 928 441,85
TOTAL		6 737 799,28	2 075 198,00	5 742 594,78	5 742 594,78	7 817 790,78

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	400 360,07
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 218 150,85
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 928 441,85

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1060 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Chapitre	Compte	Libellé compte	Opération	SERVICES	Report_R_	Proposé_P_	Total_R_V	Observation
585	2031	Frais d'études	585	ADM1 Générale	-	-	-	
Total 585								
584	2031	Frais d'études	584	ADM1 Générale	10 000,00	-	10 000,00	159 rue de la République
Total 584								
583	2031	Frais d'études	583	ADM1 Générale	10 000,00	-	10 000,00	163 rue de la République
Total 583								
582	2315	Installations, matériel et outillage techniques	582	VIDEOSURV	158 590,00	101 410,00	260 000,00	Videosurveillance (phase 1 + phase 2).
Total 582								
581	2135	Installat° générales, agencements, aménagement	581	COMMERCE	328 914,00	-	328 914,00	4 commerces - résidence séniors
Total 581								
580	2132	Immeubles de rapport	580	BATREG	450 000,00	-	450 000,00	Achat Hotel de la poste
Total 580								
580	2135	Installat° générales, agencements, aménagement	580	BATREG	510 000,00	90 000,00	600 000,00	Travaux Hôtel de la poste
Total 580								
579	2313	Constructions	579	BATREP129	900 000,00	90 000,00	990 000,00	Tx 129/131 rue de la République
Total 579								
578	2031	Frais d'études	578	ADM1 Générale	2 222,00	-	2 222,00	Aménagement des 2 commerces
Total 578								
578	2132	Immeubles de rapport	578	DEV-ECO	278 805,00	40 000,00	318 805,00	Besoin 314 611 7 - aménagement 2 commerces 123 RA
Total 578								
16	1641	Emprunts en euros		ADM1 Générale	-	150 891,49	150 891,49	Remboursement capital emprunt n° M1283631EUR001
Total 16								
16	1641	Emprunts en euros		ADM1 Générale	-	10 644,39	10 644,39	Remboursement capital emprunt n° 8707169/121135
Total 16								
16	165	Dépôts et cautionnements reçus		BATIM	-	161 535,88	161 535,88	
Total 16								
20	2031	Frais d'études		POXOS	8 800,00	-	8 800,00	extension orche centre-ville
Total 20								
20	2041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et		DEV-ECO	-	3 000,00	3 000,00	Part au Chaudeau - ARCADE (vu le 30/3 avec Noé)
Total 20								
20	2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et Installations		ADM1 Générale	7 418,00	3 295,00	10 713,00	Part école Morlier
Total 20								
20	204152	Autres groupements - Bâtiments et Installations		ELECTRIFICATION	46 530,00	-	46 530,00	Effacement des réseaux aériens
Total 20								
20	204152	Autres groupements - Bâtiments et Installations		ELECTRIFICATION	-	45 000,00	45 000,00	BiDC, conventions reçues avec les particuliers
Total 20								
20	204152	Autres groupements - Bâtiments et Installations		ELECTRIFICATION	-	39 838,00	39 838,00	Travaux renouvellement éclairage OPH
Total 20								
20	2042	Privé - Bâtiments et Installations		DEV-ECO	-	4 000,00	4 000,00	vitrophanie
Total 20								
20	2051	Concessions et droits similaires		ADM1 IMMOBILIER	-	1 800,00	1 800,00	acquisition licence logiciel ATAL pour gestion parc Immobilier
Total 20								
20	2051	Concessions et droits similaires		GARDES	-	720,00	720,00	Licence et droits logiciel DEFI -
Total 20								
20	2051	Concessions et droits similaires		GARDPU	-	720,00	720,00	Licence et droits logiciel DEFI -
Total 20								
20	2051	Concessions et droits similaires		FGSD18	-	-	-	
Total 20								
20	2051	Concessions et droits similaires		RESEAUX OM	-	6 240,00	6 240,00	Cimetière (Elsbor) - maj données et cartes
Total 20								
20	2051	Concessions et droits similaires		RESEAUX URBA	-	4 440,00	4 440,00	Logiciel démat urba 2023
Total 20								
Total 2051								

07/04/2023 - 15:51

Total 20		61 748,00	102 462,00	165 210,00		
212111	Terrains nus	PGX03	3 000,00	7 500,00	10 500,00	réserve forestière - part achat La Doye avec le PNR
Total 2111			3 000,00	7 500,00	10 500,00	
212115	Terrains bâtis	ADMI IMMOBILIER	-	35 000,00	35 000,00	acquisition Immobilière a/b in pagent -
212115	Terrains bâtis	BATDIE	-	46 000,00	46 000,00	rue de la Die - Maisons COFFRE COLOMBI - Acq EFF
212115	Terrains bâtis	BATGAG9	-	94 622,00	94 622,00	9 rue Waldmly Gagneur - Maisons SARHAN - Acq EFF - 153 200 7 - 58 478 7
212115	Terrains bâtis	BATIMORF-11	-	82 400,00	82 400,00	9-11 rue Pierre Morel - Immeuble DI LEDA - Acq EFF
212115	Terrains bâtis	PGX03	53 478,00	50 000,00	168 478,00	réserve forestière
212115	Terrains bâtis	PGX03	53 478,00	308 022,00	366 500,00	
Total 2115				9 132,00	9 132,00	peuplement bois - travaux ONF
212121	Plantations d'arbres et d'arbustes	BOIS	-	7 776,00	7 776,00	peuplement bois-travaux ONF
212121	Plantations d'arbres et d'arbustes	BOIS	-	16 908,00	16 908,00	peuplement bois-travaux ONF
Total 2121				2 660,00	2 660,00	signalisation horizontale - Ecole du Puits - maréage jeux
212128	Autres agencements et aménagements de terrain	ECOLPPU	1 000,00	-	1 000,00	
212128	Autres agencements et aménagements de terrain	STATIONNEM	1 000,00	2 660,00	3 660,00	
Total 2128			2 000,00	2 660,00	3 660,00	
212136	Équipements du cimetière	CIMETIERE	22 045,00	-	22 045,00	
Total 2136			22 045,00	-	22 045,00	
212138	Autres bâtiments publics	AGRICOLE	53 305,00	116 095,00	169 400,00	charpente 229 4007, edage bois 20 0007 + logette 20 0007 = 169 400 7
212138	Autres bâtiments publics	BATPAG6	91 400,00	26 743,00	119 143,00	gar-darmeria - restructe salles de bains, placards, ravalement façade des RAR 92 400 - demandé 11
212138	Autres bâtiments publics	CIMETIERE	-	30 000,00	30 000,00	renovapart gardien du cimetière
212138	Autres bâtiments publics	ECOLPPU	-	48 503,00	48 503,00	toiture préau groupe scolaire du puits
212138	Autres bâtiments publics	EGUISE	-	10 000,00	10 000,00	toiture église de la Mouille - MOE
212138	Autres bâtiments publics	HOTEL DE VILLE	20 000,00	10 000,00	30 000,00	Hotel de ville - salle du conseil dégras eau - AVIS de la Drec - + salle MONNET + hall - MOE
212138	Autres bâtiments publics	SALLES FETES	-	56 216,00	56 216,00	Ssi - passage commission de sécurité - dossier DETR 2021
212138	Autres bâtiments publics	SALLES FETES	-	50 000,00	50 000,00	démontage reprise plafonds - salle martini
212138	Autres bâtiments publics	SALLES FETES	-	-	-	Reprise plafonds - salle lamartini - prévoir sur 2024 - 140 0007
Total 2138			165 705,00	347 957,00	513 662,00	
212132	Immeubles de rapport	BATGAG9	-	-	-	sécurisation toiture usine SARRAN - demandé 20 000 7
Total 2132			-	-	-	
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	-	-	Plaque nom crèche - priorité 3 - demandé 760 7
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	-	-	Plaque nom crèche - priorité 3 - demandé 760 7
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	9 026,00	9 026,00	Rehausse clôture crèche
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	-	-	Coverif terrasse côté bébé - priorité 2 - crèche Villedeu - demandé 4 3500 7
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	16 384,00	16 384,00	Coverif terrasse - priorité 2 - crèche Villedeu - demandé 1000 7
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	-	-	Coverif terrasse - priorité 2
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	-	-	Alarme intrusion - priorité 2 - crèche Villedeu - demandé 1000 7
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	-	-	Alarme intrusion - priorité 2 - crèche Villedeu - demandé 1000 7
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	1 440,00	1 440,00	Clôture séparation bébé - priorité 3
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	CRECCO	-	-	-	travaux de rénovation des bureaux finances
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	HOTEL DE VILLE	100 428,00	-	100 428,00	Rénov bureaux police M
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	HOTEL DE VILLE	-	60 315,00	60 315,00	reste 1er étage Musée
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	MUSEE BAT	-	4 000,00	4 000,00	Sans Espace Lamartine
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	SALLES FETES	-	19 000,00	19 000,00	Châssis exploitation + étage
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	VOIRIE	-	10 000,00	10 000,00	
212135	Installat° générales, agencements, aménagement	VOIRIE	100 428,00	119 955,00	220 383,00	création 2 arrêts de bus + honoraires traits d'union 14330 7
212135	Installations de voirie	VOIRIE	-	30 000,00	30 000,00	Tx réflexion des trottoirs + voirie suite tx
212135	Installations de voirie	VOIRIE	-	100 000,00	100 000,00	Fin tx rue Regard Cizeaux
212135	Installations de voirie	VOIRIE	-	5 000,00	5 000,00	Amenage rues secondaires
212135	Installations de voirie	VOIRIE	-	20 000,00	20 000,00	accès lycée sécurisation - rue Gérard
Total 2135			22 000,00	179 600,00	179 600,00	
212153	Réseaux câblés	PG9702	22 000,00	-	22 000,00	
Total 2153			22 000,00	-	22 000,00	
212158	Autres installations, matériel et outillage technique	CIMETIERE	-	1 500,00	1 500,00	Cartographie crèche AGEP devis signé
212158	Autres installations, matériel et outillage technique	INCENDIE	-	500,00	500,00	outillage pour alarme incendie (batterie...)
212158	Autres installations, matériel et outillage technique	INCENDIE	-	3 000,00	3 000,00	blocs autonomes désincendage de sécurité BAES

212158	Autres installations, matériel et outillage technique	MUS AUTRES	-	700,00	700,00	aspirateur ménage
212158	Autres installations, matériel et outillage technique	PARCOURS	-	5 340,00	5 340,00	modif alm. élec du centre de tir - devis validé
212158	Autres installations, matériel et outillage technique	PG9070	9 987,00	13,00	10 000,00	meubler urbin - Tables de jeux devant le parvis du musée
Total 2158			9 987,00	3 500,00	3 500,00	Défructeurs ERP
212161	Ouvrages et objets d'art	CHAKPUR	21 990,00	14 053,00	24 040,00	oeuvre d'art Chakpur
Total 2161			21 990,00	-	21 990,00	
212181	Installations générales, agencements et aménagements	ILLUMIN	-	-	-	
212181	Installations générales, agencements et aménagements	ILLUMIN	-	5 000,00	5 000,00	élimination HDB
Total 2181			-	5 000,00	5 000,00	
212182	Matériel de transport	AGRICOLE	3 007,00	5 007,00	-	isolé
Total 2182			3 007,00	5 007,00	-	
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	ADMI ACCUEIL	-	409,00	409,00	plastificuse
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	ADMI JURIDIQUE	-	2 000,00	2 000,00	meubler pour aménagement nouveaux bureaux : bureaux, tableau whiteboard, chaises, placards
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	INFORMAT	-	-	-	
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	POUCE	-	800,00	800,00	changement CIVE (2 agents - hors tax)
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX ADMJ	-	1 000,00	1 000,00	modernisation salle réunion Wifi - R6A7
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX CREC CV	-	1 200,00	1 200,00	1 PC directrice
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX CRECCO	-	1 800,00	1 800,00	modernisation téléphone
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX ECOLES	-	1 200,00	1 200,00	1 PC psychomotricienne
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX ECCLPU	-	1 050,00	1 050,00	3 tablettes élèves
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX EYS	-	1 000,00	1 000,00	1 PC enseignant RAR 2022 à payer début 2023
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX FIN	-	700,00	700,00	1 vidéoprotecteur
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX FR SERV	-	1 750,00	1 750,00	1 PC - services finances
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX FR SERV	-	400,00	400,00	Fourniture et installation borne Wifi [RAR 2022 payé début 2023]
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX MUSEE	-	1 500,00	1 500,00	Fourniture et remplacement de téléphones (RAR 2022 payé début 2023)
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX RH	-	1 200,00	1 200,00	1 tablette + 1 PC direction
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX SENIORS	-	1 200,00	1 200,00	Ressources humaines : 1 PC
212183	Matériel de bureau et matériel informatique	RESEAUX URNA	-	1 200,00	1 200,00	1 PC Laetitia (res seniors)
Total 2183			-	1 200,00	1 200,00	1 PC (nouveau poste)
212184	Meubler	ADMI ACCUEIL	-	20 259,00	20 259,00	Bureau SERVICE Identité
212184	Meubler	ADMI FINANCES	-	3 500,00	3 500,00	fauteuils service finances
212184	Meubler	ADMI Générale	-	2 000,00	2 000,00	fauteuils DIS
212184	Meubler	CRECCO	-	1 000,00	1 000,00	fauteuils DIS
212184	Meubler	ECOLMCE	-	2 494,00	2 494,00	casters des vestiaires bébé "les mignolètes"
212184	Meubler	ECOLMCE	-	1 000,00	1 000,00	Lits pour sieste
212184	Meubler	ECOLMCE	-	2 400,00	2 400,00	Meubler et rayonnage rangement pour espace de stockage
212184	Meubler	ECOLMCE	-	400,00	400,00	tableau blanc
212184	Meubler	FRANCE SER	-	3 000,00	3 000,00	Raport investissement 2022 - tables et chaises élèves * 30
212184	Meubler	FRANCE SER	-	-	-	4 Tables Filantes sur roulette - demandé 2007 7 - voir chez Sarran
212184	Meubler	GARDE	-	1 000,00	1 000,00	Meuble bis rangement 2 portes - demandé 900 7 - voir chez Sarran
212184	Meubler	PGX11	10 000,00	10 000,00	-	Un pour d'été des moins de 8 ans
212184	Meubler	PGX13	-	-	-	meubler adm- report - à enlever
Total 2184			10 000,00	6 794,00	16 794,00	
212185	Cheptel	AGRICOLE	-	600,00	600,00	solnet brebis
Total 2185			-	600,00	600,00	
212188	Autres immobilisations corporelles	ADMI ACCUEIL	-	1 000,00	1 000,00	Draps et tricolores
212188	Autres immobilisations corporelles	AGRICOLE	-	78 390,00	78 390,00	clôture parcel à chèvre
212188	Autres immobilisations corporelles	AIRES JELUX	-	10 000,00	10 000,00	reprise terrassation, clôtures des aires de jeux
212188	Autres immobilisations corporelles	AIRES JELUX	-	52 035,00	52 035,00	aire de jeux - Ado Villedeu
212188	Autres immobilisations corporelles	COMMUNIC	-	2 000,00	2 000,00	investissement dans un objectif Canon pour réaliser des gros plans photos et vidéos
212188	Autres immobilisations corporelles	COMMUNIC	-	7 824,60	7 824,60	achat de fibres optiques - jst lesseux technologie
212188	Autres immobilisations corporelles	CRECCO	-	600,00	600,00	Achat pouce à couches - priorité 1 - crèche Villedeu
212188	Autres immobilisations corporelles	CRECCO	-	324,00	324,00	Plaques multiantenne au chaud des repas - priorité 1

21/2188	Autres immobilisations corporelles	CRECCO	-	2 824,00	2 824,00	table / créches
21/2188	Autres immobilisations corporelles	CRECCO CV	-	180,00	180,00	Achats poubelle a roues - priorité 1 - triche CV
21/2188	Autres immobilisations corporelles	ECOLMPU	-	1 000,00	1 000,00	2 machines à laver et sèche linge
21/2188	Autres immobilisations corporelles	ECOPPU	-	300,00	300,00	1 aspirateur Javel Barbicor
21/2188	Autres immobilisations corporelles	FRANCE SER	-	300,00	300,00	1 aspirateur Javel Barbicor
21/2188	Autres immobilisations corporelles	HOTEL DE VILLE	-	3 000,00	3 000,00	pompe de secours chauffage mairie
21/2188	Autres immobilisations corporelles	PG0039	-	-	-	1ère partie des travaux de la charrière de la Mouille
21/2188	Autres immobilisations corporelles	POLICE	-	13 700,00	13 700,00	2 caméras piétons + 2 Piépirolet (inclusion électrique)
21/2188	Autres immobilisations corporelles	RAM	-	359,00	359,00	Réfrigérateur - commandé
21/2188	Autres immobilisations corporelles	RAM	-	129,00	129,00	Enceinte bluetooth - commandé
21/2188	Autres immobilisations corporelles	SALLES FETES	-	32 600,00	32 600,00	besoin de 22500 - chaudière de la Mouille
21/2188	Autres immobilisations corporelles	SALLES FETES	-	5 000,00	5 000,00	régulation (économat) espace harmonie - besoin 5000 ?
Total 2188			-	211 695,60	211 695,60	
Total 21			419 640,00	1 204 316,60	1 623 956,60	
23/2312	Agencements et aménagements de terrains	ECHAPPEE BIENNE	95 441,60	502 884,00	599 325,00	Engagements 599 325 ? (bureau d'études) - BAR 95 441 ?
23/2312	Agencements et aménagements de terrains	ECHAPPEE BIENNE	-	5 184,00	5 184,00	publicité marché
23/2312	Agencements et aménagements de terrains	ECHAPPEE BIENNE	-	15 000,00	15 000,00	CSPS (coordonnateur de sécurité et de protection de la santé)
23/2312	Agencements et aménagements de terrains	ECHAPPEE BIENNE	-	2 560 000,00	2 560 000,00	Marché de travaux
23/2312	Agencements et aménagements de terrains	ECHAPPEE BIENNE	-	45 005,00	45 005,00	Renouvelage - Quel jobez - devis signé - M
23/2312	Agencements et aménagements de terrains	PSOX25	96 976,00	3 074,00	100 000,00	aménagement terrain - NATURA 2000
Total 2312			192 417,60	3 131 037,00	3 323 514,00	
23/2313	Constructions	BATLAM11	218 060,00	-	218 090,00	Création appartement Adm - 11 rue Lamartine + cage escalier
23/2313	Constructions	ECOLPCE	-	15 200,00	15 200,00	renouv salle de classe école primaire du Centre
23/2313	Constructions	ECOLPCE	-	15 200,00	15 200,00	réfection entrée école du Centre - 110 rue République
23/2313	Constructions	PG9114	-	-	-	
23/2313	Constructions	PG0044	800 028,00	338 864,63	511 163,37	revitalisation centre-bourg
Total 2313			1 098 118,00	308 454,63	789 653,37	
23/231312	Compte 231312	PG0207	-	-	-	
Total 231312			-	-	-	
23/23138	Compte 23138	PG0104	-	-	-	
23/23138	Compte 23138	PG0105	133 000,00	50 000,00	83 000,00	basin d'apprentissage - quote part Département
23/23138	Compte 23138	PG0105	-	-	-	
23/23138	Compte 23138	PG9701	10 000,00	40 195,00	50 195,00	Salle de bain + kitchenette - Lunettes du Jura
Total 23138			143 000,00	9 884,00	133 116,00	
23/2315	Installations, matériel et outillage techniques	MOLODES	32 000,00	19 440,00	51 440,00	Mobilier - bureau - bureau - bureau
23/2315	Installations, matériel et outillage techniques	PG9702	-	4 212,00	4 212,00	solde travaux Led
23/2315	Installations, matériel et outillage techniques	SOLAIRES	46 715,00	-	46 715,00	Marquements aux murs - Square Notre Dame
23/2315	Installations, matériel et outillage techniques	VOIRIE	86 000,00	60 000,00	26 000,00	déplacement WC public - du Puits
Total 2315			164 715,00	84 344,00	128 367,00	
Total 23			1 198 210,00	2 716 470,37	4 374 723,37	
Total général			4 124 109,00	4 093 981,65	8 218 150,65	

Si je parcours rapidement, il y a une enveloppe pour une étude au 159 et 163 rue de la République, le dossier vidéosurveillance avec 260 000 € est totalement inscrit. La vidéosurveillance se fera en 2 tranches dont une qui commence la semaine prochaine avec une première réunion de chantier. Les 2 phases vont s'enchaîner. Il y a le reste à réaliser sur les 4 commerces de la résidence seniors. Par rapport au trésor des 800 000 €, il y a l'équivalent de la dépense. Il y a un billet de 100 000 € sur le 129-131 rue de la République pour réduire la voilure ; en effet, il y avait au départ 300 000 € de travaux mais nous avons repris sur cette ligne. Nous allons continuer à faire des choses ; la purge arrière des bâtiments est déjà faite, cela va permettre d'engager une maîtrise d'œuvre qui, pourra enfin réaliser des plans pour se projeter. À voir si nous monterons un projet global ou trouverons un porteur qui s'occupe de tout. C'est encore en réflexion.

Sur la ligne dessous vous trouvez les 2 commerces chez Jobez. Ensuite la ligne de remboursement des emprunts, il s'agit du capital uniquement : 161 535 €. Nous reprenons ensuite les investissements dans le détail. Je vous laisse parcourir les commentaires. Vous remarquez que ce n'est pas un mince travail de collecter toutes ces informations.

M. Luzerne s'interroge sur le rachat des 3 bâtiments à l'EPF.

M. le Maire précise qu'il s'agit de la maison rue de la Die, du 9 rue Vladimir Gagneur (maison Sarran) et du bâtiment rue Pierre Morel. Tout cela a été voté en fin d'année dernière mais ce n'est pas encore réalisé. Il faudra peut-être faire une DM pour la Maison Sarran car il faudra racheter le montant total de la vente et mettre les loyers en recette, et non pas déduire directement les loyers du prix d'achat.

En réserve foncière il y a des restes à réaliser non affectés. Cela fera un billet d'avance ; si jamais cela marche bien pour les commerces, il sera possible d'en acquérir et d'en rénover de nouveaux. Cela permet de travailler sans forcément faire des DM à chaque besoin.

En dessous vous avez la ligne "peuplement", il ne s'agit pas de peuplement de bois mais des travaux d'investissement sur nos forêts, dégagement des semis, éclaircissement des forêts.

Ensuite il y a un point sur la charpente ; il s'agit de la loge construite à Morez dessus, ainsi que des logettes.

Ensuite vous voyez 119 143 €, il s'agit de la gendarmerie où nous avons plein de travaux à réaliser, ainsi que du raccordement à la chaufferie bois. Cela va être fait cette année.

Nous avons aussi mis différentes enveloppes : appartement du gardien du cimetière, toiture du préau sur le Puits, toiture de l'église de la Mouille en faisant au préalable des études techniques pour bien dimensionner la dépense avant d'imaginer un financement.

Ensuite il y a 20 000 € pour le dégât des eaux dans la salle du conseil. Sur ce point il faut contacter la DRAC. Nous avons mis 10 000 € en plus pour profiter de faire en même temps une étude sur la salle Monnet et le hall d'accueil de la Mairie. Cela pourrait être intéressant de faire ressortir les pierres en enlevant cette peinture d'une autre époque et refaire le sol.

Pour la ligne commission sécurité, il s'agit de la salle des fêtes Lamartine dans laquelle nous avons des travaux de sécurisation à faire. Nous avons mis 106 000 € mais je crains que nous soyons obligés de rajouter un gros billet sur ce dossier.

Ensuite il y a des tas de choses sur les demandes des commissions, la crèche, le scolaire, l'animation... Les bureaux des finances sont terminés, mais il faut payer les factures des travaux. Il y a une enveloppe de 60 000 € pour rénover les bureaux de la police. Il y a des enveloppes pour exploiter et scier des chablis, pour la création des arrêts de bus sur la gare et au centre-ville. Il y a 100 000 € de prévu pour les trottoirs et la voirie. Avec le marché de prévu sur l'Échappée Bienne, il peut y avoir des petits dégâts collatéraux qui seront à notre charge. Même en faisant attention, il y aura quelques dégâts. Ensuite vous avez la fin des travaux rue du Dr Regad, l'accès du lycée pour voir si nous arrivons à faire quelque chose avec le lycée afin d'éviter qu'il y ait des intrusions gênantes en permanence.

Puis il y a du mobilier urbain, l'enveloppe est conséquente car nous voulions mettre des tables de foot-volley, cela permet de travailler l'adresse plutôt que le tir au but. L'idée est qu'en en mettant devant le musée cela canalise les jeux de ballons.

M. le Maire demande si l'assemblée a des remarques sur les petits détails.

L'Assemblée demande si des défibrillateurs seront prévus le long de l'Échappée Bienne.

M. le Maire répond qu'il y a déjà obligation d'en placer dans les ERP, cela en fait déjà un paquet. D'un point de vue réglementaire, la loi nous impose des choses, nous allons déjà respecter cela. Il faudrait apprendre à tout le monde à faire le massage cardiaque, c'est le premier geste qui sauve en attendant les pompiers. C'est peut-être plus utile que de courir après un défibrillateur en laissant quelqu'un d'inanimé pendant 5 minutes. Dans les équipements sportifs, il y en a dans le budget d'Arcade qui s'occupe de tout ce qui est sport.

Ensuite il y a les 78 000 € de clôtures pour les parcs à chèvres, c'est un dossier en cours avec le commissariat de Massif et la Région. Cela va avec la construction de la loge et des logettes. Il y a également une aire de jeux à Villedieu à finaliser concernant les ados.

Concernant la PM (Police Municipale) nous souhaitons les équiper de 2 caméras-piétons et de 2 pistolets Taser. Les agressions sont de plus en plus violentes, notamment verbalement, c'est une bonne chose qu'il y ait des enregistrements et éventuellement de quoi intervenir si cela dégénère. Vis-à-vis des agents de la PM, en termes de sécurité c'est un bon signal pour les rassurer et avoir les moyens d'intervenir. Autant je ne suis pas favorable à l'équipement de l'arme létale, mais le Taser est un bon compromis.

Mme Pinard ajoute que les caméras c'est vraiment très bien, cela permettra de bien apprécier la vérité des uns et des autres.

M. le Maire ajoute qu'il faut suivre l'évolution de la société, ce n'est pas toujours dans le bon sens mais c'est comme ça.

Ensuite vous avez la chaudière de la Mouille, elle est installée et fonctionne. Il reste quelques bricoles à faire mais tout n'avait pas été payé.

Le paragraphe suivant concerne l'Echappée Bienne. La première ligne est pour le contrat de maîtrise d'œuvre, la deuxième pour les publicités de marché, la troisième pour le coordinateur de sécurité et de la protection de la santé. En effet, dès qu'il y a deux entreprises qui interviennent au même endroit, il faut un coordinateur qui est payé au pourcentage des travaux engagés. Cela n'est jamais prévu au départ. Ensuite vous trouvez le marché de travaux que l'on a signé, je vous rappelle qu'il est à hauteur de 2.1 millions d'euros en TTC. Ensuite vous voyez 45 005 €, cela concerne une délibération à venir tout à l'heure sur le dévoiement du réseau orange sur le Quai Jobez. Nous regardons comment faire puisqu'Orange dit ne pas vouloir prendre en charge le dévoiement et que c'est à nous de faire. Pourtant il est bien établi que c'est au concessionnaire de faire les travaux de dévoiement lorsque l'on fait un aménagement public. C'est ce qu'a fait ENEDIS sur les premiers travaux. Orange devrait prendre en charge mais ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas. Vu qu'il faut que l'on commence les travaux, nous allons faire les travaux qui sont à la charge de l'opérateur et nous nous retournerons contre eux pour voir comment être remboursés. Nous n'avons pas d'autres solutions, sinon cela peut prendre 2-3 ans. Le réseau est sur le trottoir le long de la Bienne, il n'y a pas le choix. Ce serait au milieu de la route nous pourrions le laisser en jachère.

Les 100 000 € en dessous concerne le projet Natura2000 du Bévét à la Mouille. On espère que cela se mettra en route cette année.

Ensuite il y a un dossier DETR pour un appartement à la cité administrative. Nous avons mis l'estimation faite par un maître d'œuvre. Nous rentrons dans le dur en recrutant cette maîtrise d'œuvre et en faisant le travail.

Ensuite il y a les réfections de classe dans les écoles et à l'entrée au 110 rue de la République.

La ligne suivante correspond à la revitalisation sans être pour autant affectée ; il reste 541 163 € qui seront mis en œuvre au fur et à mesure des besoins.

Concernant la ligne suivante, nous avons laissé une somme pour les travaux du bassin d'apprentissage qui a été rénové énergétiquement en même temps que le bâtiment du collège, sous maîtrise d'œuvre du Département du Jura. Nous attendons la refacturation de ce dernier mais nous attendons toujours le montant précis.

Ensuite vous avez les 50 000 € pour aménager les sanitaires et la kitchenette de la partie qui n'est plus occupée dans le Viseum par le Syndicat des Lunetiers ; cela permettra de louer de nouveau les espaces disponibles.

Une enveloppe de 51 440 € est prévue pour les déplacements de moloks. Il faudra voir comment cela se met en œuvre. Tout est à notre charge, nous ferons comme nous l'entendons. Il faut voir avec les travaux actuels comment combiner cela avec les entreprises afin d'optimiser les coûts.

Sinon il y a le monument aux morts, le dossier de financement est actuellement travaillé avec Mylène Chanois et Chey Rithy Chhiv-Tep. Le projet est de le remettre à neuf, les peintures, les pierres et le bronze.

La dernière ligne concerne une demande des services techniques au sujet du WC publics qui est au Puits et qui ne sert plus depuis des années. M. le Maire a proposé de mettre au parc Lamy Jeune mais vu les coûts de transport cela semble compliqué.

M. Luzerne précise qu'il en faudra un de toute façon dans le parc.

M. le Maire ajoute qu'il sera possible de faire un petit bâtiment puisqu'il y aura l'eau, l'électricité et l'assainissement.

Voici pour toutes les dépenses d'investissement, vous voyez qu'il y a un programme intéressant.

Mme Laroche demande si les travaux de la salle de classe du Centre seront faits par les services ou par des entreprises.

M. le Maire dit qu'il ne sait pas encore.

Ensuite en jaune vous avez les recettes d'investissements. M. le Maire ne détaille pas plus que de dire qu'il y a toutes les recettes connues de DETR, DSIL, la Région. Il manque le Département pour lequel nous n'avons rien pour l'instant.

Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opérat	SERVICES	SITES	Repar_t	Proposé_p	Total_R_V	Réal_Ordre	Total_Prévu	Réalisé_N	Observation
982	1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	982	VIDEOSURV	MOREZ	-	-	-	Oui	-	-	destr 2022 -vidéosurveillance
	Total 1331											
982	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	982	VIDEOSURV	MOREZ	-	80 000,00	80 000,00	Oui	80 000,00	-	phase 1 de la vidéo surveillance DETR 2022
	Total 1341						80 000,00	80 000,00				
	Total 982						80 000,00	80 000,00				
981	1312	Régions	981	COMMERCE	MOREZ	-	256 000,00	256 000,00	Oui	256 000,00	-	perce 512027 en 2023 - SOLDE à venir sur 2023
	Total 1312						256 000,00	256 000,00				
981	1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	981	COMMERCE	MOREZ	-	324 870,00	324 870,00	Oui	324 870,00	-	DETR 2020 - 4 commerces
	Total 1331						324 870,00	324 870,00				
	Total 981						580 870,00	580 870,00				
978	1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	978	COMMERCE	MOREZ	-	56 746,00	56 746,00	Oui	56 746,00	-	2021 DSIL (reste perce 24 231 71 - 123 RR
	Total 1331						56 746,00	56 746,00				
	Total 978						56 746,00	56 746,00				
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement		ADM Générat	MOREZ	-	400 360,07	400 360,07	Oui	400 360,07	400 360,07	Solde d'exécution de la section d'investissement repo
	Total 001						400 360,07	400 360,07				
021	021	Virement de la section de fonctionnement		ADM Générat	MOREZ	-	1 779 923,32	1 779 923,32	Non	1 779 923,32	-	
	Total 021						1 779 923,32	1 779 923,32				
024	024	Produits de cessions		ADM ACCUEIL	MOREZ	-	1,00	1,00	Oui	1,00	-	vente avec la copro 3 rue de la promenade
024	024	Produits de cessions		ADM Générat	MOREZ	-	28 000,00	28 000,00	Oui	28 000,00	-	Vente à Sté LUXURY - avenue Louis Pagez- 1025 m²
024	024	Produits de cessions		ADM Générat	MOREZ	-	200 000,00	200 000,00	Oui	228 000,00	-	Vente de la Monette
	Total 024						228 001,00	228 001,00				
10	10222	F.C.T.V.A.		A	MOREZ	-	-	-	Oui	-	-	
	Total 10222						800 000,00	800 000,00	Oui	800 000,00	40 342,53	
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		A	MOREZ	-	1 648 612,93	1 648 612,93	Non	1 648 612,93	-	Autres réserves
	Total 1068						1 648 612,93	1 648 612,93				
	Total 10						800 000,00	2 448 612,93				
13	1311	Etat et établissements nationaux		AGRICOLE	MOREZ	-	82 847,00	82 847,00	Oui	82 847,00	-	FINADT - plan avenir montagne - ferme caprine
	Total 1311						82 847,00	82 847,00				
13	1312	Régions		AGRICOLE	MOREZ	-	11 407,00	11 407,00	Oui	11 407,00	-	Ferme caprine
	Total 1312						11 407,00	11 407,00				
13	1313	Départements		HOTEL DE VILL	MOREZ	-	15 028,00	15 028,00	Oui	15 028,00	-	Départ - rénov bureau police
	Total 1313						15 028,00	15 028,00				
13	13151	GFP de rattachement		HOTEL DE VILL	MOREZ	-	76 513,00	76 513,00	Oui	76 513,00	-	Rafacturation TX accessibilité - OTIS - à ARCADE

chapitre	Compte	Libellé_compte	Opérat	SERVICES	SITES	Report_R	Preposé_P	Total_R_V	Réel_Ordre	Total_prévu	Réalisé_N	Observation
13	13151	GFP de rattachement	PG9702		MOREZ	-	53 705,00	53 705,00	Oui	53 705,00	-	reversement sub par ARCADE-LED
	Total 13151						53 705,00	53 705,00				
13	1318	Autres	AGRICOLE		MOREZ	-	19 442,00	19 442,00	Oui	19 442,00	-	Ferme caprine
	Total 1318						19 442,00	19 442,00				
13	1321	Etat et établissements nationaux	PG9702		MOREZ	414 165,00	-	414 165,00	Oui	-	-	A réaliser sur le compte 1318
	Total 1321					414 165,00		414 165,00				
13	1322	Régions	ECHAPPEE BIEN		MOREZ	-	437 275,00	437 275,00	Oui	437 275,00	-	base 1515 0707
	Total 1322						437 275,00	437 275,00				
13	1326	Autres établissements publics locaux	ADME Générale		MOREZ	324 870,00	-	324 870,00	Oui	-	-	A réaliser sur le compte 1311
	Total 1326					324 870,00		324 870,00				
13	1328	Autres	ECHAPPEE BIEN		MOREZ	-	414 165,00	414 165,00	Oui	414 165,00	-	FNADT 2022 - parc 177 499,39 - solde
	Total 1328						414 165,00	414 165,00				
13	1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	VOIRIE		MOREZ	-	-	-	Oui	-	-	
	Total 1331											
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	ECHAPPEE BIEN		MOREZ	439 174,00	-	66 026,00	Oui	500 000,00	-	Echappée bienne DETR 2023
	Total 1341					439 174,00		66 026,00		500 000,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	ECOLICE		MOREZ	-	43 427,00	43 427,00	Oui	43 427,00	-	detr 2020 - rénov bil zoel
	Total 1341						43 427,00	43 427,00		43 427,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	HOTEL DE VILL		MOREZ	-	15 028,00	15 028,00	Oui	66 905,00	-	DETR 2021 - bureau police
	Total 1341						15 028,00	15 028,00		66 905,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	HOTEL DE VILL		MOREZ	-	27 300,00	27 300,00	Oui	66 905,00	-	detr 2019 solde
	Total 1341						27 300,00	27 300,00		66 905,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	HOTEL DE VILL		MOREZ	-	24 577,00	24 577,00	Oui	66 905,00	-	DETR 2022 - pôle finances
	Total 1341						24 577,00	24 577,00		66 905,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	MUSEE BAT		MOREZ	-	12 548,00	12 548,00	Oui	12 548,00	-	DETR2021 - ardenay vicium
	Total 1341						12 548,00	12 548,00		12 548,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	SAIPETE		MOREZ	-	36 887,00	36 887,00	Oui	36 887,00	-	DETR 21 - fourré incendie crèche musée - Larnarine TX 2021
	Total 1341						36 887,00	36 887,00		36 887,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	SCOL SPORT		MOREZ	31 660,00	-	31 660,00	Oui	31 660,00	-	DETR 2021 - bassin d'apprentissage solde
	Total 1341					31 660,00		31 660,00		31 660,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	VOIRIE		MORVILLE	-	4 662,00	4 662,00	Oui	4 662,00	-	solde DETR 2021 - fontaine la maille
	Total 1341						4 662,00	4 662,00		4 662,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	VOIRIE		MOREZ	-	23 907,00	23 907,00	Oui	57 082,00	-	Mise en lumière des Vidéux - DETR - encaissé en 2023
	Total 1341						23 907,00	23 907,00		57 082,00		
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	VOIRIE		MOREZ	71 927,00	-	33 175,00	Oui	57 082,00	-	Jeu de Villedeux solde
	Total 1341					71 927,00		33 175,00		57 082,00		
	Total 13					1 275 195,00		588 358,00		1 863 554,00		
16	1641	Emprunts en euros	ECHAPPEE BIEN		MOREZ	-	630 000,00	630 000,00	Oui	630 000,00	-	Emprunt échappée bienne <i>laquib</i>
	Total 1641						630 000,00	630 000,00		630 000,00		
21	2188	Autres immobilisations corporelles	COMMUNIC			-	1 565,00	1 565,00	Oui	1 565,00	-	il s'agit de la refection à Arcade et Syndicat mixte des frais eng pour l'écran d'info (10 M chacun)
	Total 2188						1 565,00	1 565,00		1 565,00		
	Total 21						1 565,00	1 565,00				
	Total 28031						22 764,55	22 764,55				
	Total 28041S12						2 261,33	2 261,33				
	Total 28041S81						311,00	311,00				
	Total 28041S82						1 869,60	1 869,60				
	Total 28041S2						3 527,93	3 527,93				
	Total 28051						14 549,13	14 549,13				
	Total 28128						7 027,49	7 027,49				
	Total 281318						6 627,97	6 627,97				
	Total 28192						28 098,78	28 098,78				

chapitre	Compte	Libellé_compte	Opérat	SERVICES	SITES	Report_R	Preposé_P	Total_R_V	Réel_Ordre	Total_prévu	Réalisé_N	Observation
	Total 28135						5 756,32	5 756,32				
	Total 28138						3 146,13	3 146,13				
	Total 28152						226,50	226,50				
	Total 281578						464,00	464,00				
	Total 28158						940,26	940,26				
	Total 28181						3 242,88	3 242,88				
	Total 28182						436,00	436,00				
	Total 28183						37 048,78	37 048,78				
	Total 28184						1 654,43	1 654,43				
	Total 28185						256,83	256,83				
	Total 28188						8 657,41	8 657,41				
	Total 28						148 518,53	148 518,53				
	Total général					2 075 195,00	6 142 954,85	8 218 150,85				
	Total général					2 075 195,00	6 142 954,85	8 218 150,85				

M. Luzerne s'interroge sur les 28 000 € dans le chapitre 24.

M. le Maire répond que c'est un terrain qui apparait dans les comptes.

Mme Riellan se demande si cela ne correspondrait pas à des échanges avec la famille Bentahra. Cela devait être en attente depuis environ 2 ans.

M. Luzerne ajoute que cela devrait alors être dans le budget annexe.

M. le Maire demande à ce que cela soit vérifié et remis au bon endroit, il y a peut-être une erreur d'affectation.

Vous voyez les 437 275 € de la Région que nous avons déjà évoqués pour l'Echappée Bienne. Les 414 165 € concernent ce qu'il reste à payer par le Commissariat de Massif (FNADT) toujours pour le dossier Echappée Bienne ; il y avait en effet un peu plus 590 000€ au départ, nous avons déjà reçu 177 499 €. Par ailleurs, la sous-préfète a été sollicitée en vue de finaliser l'accompagnement de 500 000 € sollicité par la Ville pour cette tranche. Cela donnerait en tout les 70% de subventions attendus. Deux financements sont envisageables, à savoir, le Fonds Vert et la DETR qui serait en complément.

M. Luzerne ajoute qu'il y a aussi le département qui réfléchit.

M. le Maire dit que pour l'instant nous n'avons pas eu de réponse, nous attendons le Département plutôt sur la dernière tranche.

Concernant les recettes prévisionnelles de l'Echappée Bienne, il y a un emprunt d'équilibre à hauteur de 30%, c'est-à-dire 630 000 €. Nous verrons bien en fonction de la politique d'investissement, de ce qui est fait et de ce qu'il reste, nous verrons ce qu'il faut mettre en place exactement. Dans les dépenses il y a 541 000 € en réserve de dépenses, et il y a 630 000 € en emprunt. C'est ainsi pour que les choses soient claires par rapport à ce que l'on avait dit pour l'Echappée Bienne. Dans un investissement d'avenir comme cela nous pouvions nous permettre de le financer par emprunt et ne pas utiliser tout l'autofinancement. Maintenant, s'il y a une part d'autofinancement qui doit être mobilisée, eh bien, nous le ferons. Ce ne sera pas mis en œuvre cette année c'est sûr, mais cela permet d'avoir les choses bien écrites. Voilà pour les recettes d'investissement. Avez-vous des questions ?

Nous avons certainement oublié d'anciennes subventions qui sont dans les tuyaux, mais je préfère les bonnes surprises, nous verrons en cours de route.

M. le Maire ajoute que Mme Nathalie Provent a fait un sacré travail avec les services, c'est son premier budget au sein de notre collectivité et elle a dû repartir de celui fait par Agora qui avait livré un budget clés en main dans lequel tout l'historique avait été enlevé. Les services savent désormais bien rediriger les factures pour que l'on puisse avoir une bonne comptabilité analytique.

Mme Laroche précise que c'est un bon budget, il va y avoir plein de choses.

M. le Maire répond qu'il y a effectivement eu du retard dans les dossiers, mais aujourd'hui nous sommes dans l'opérationnel.

La balance générale du Budget Primitif 2023 s'établit comme suit :

BP 2023 - Budget Principal - HAUTS DE BIENNE				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	5 825 099.37	1 927 373.90	-	7 752 473.27
Fonctionnement Recettes	6 722 932.00	-	1 029 541.27	7 752 473.27
Investissement Dépenses	8 218 150.85	-	-	8 218 150.85
Investissement Recettes	4 240 736.00	3 577 054.78	400 360.07	8 218 150.85

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote pour le budget principal :

Pour	27 voix
Contre	1 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés, avec 1 vote contre de M. Danrez DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le Budget principal primitif 2023 des Hauts de Bienne

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU :

Ce budget annexe concerne uniquement la ville de Morez. Il y a des retards de travaux, le budget est donc confortable. Pour rappel c'est l'argent des utilisateurs uniquement. Vous voyez la balance du CA 2022 prévisionnelle avec un excédent de 1 216 011 € à répartir en résultat :

- Résultat de l'exercice : 34 027 €
- Résultat antérieur : 458 221 € à affecter
- Solde d'exécution d'investissement à 757 790 €
- Restes à réaliser : à moins de 617 790 €

Il n'y a pas besoin de réaffecter, nous pouvons reverser au chapitre 002 les 458 221.76 €.

Le fonctionnement est équilibré à 599 504 €. L'investissement est équilibré à 1 554 525 €. Concernant les travaux, il faut finir la liaison entre le carrefour Morel et le réservoir de la Die. Il y a le Quai Jobez à reprendre, puis la place Jules Girod qui sera à combiner avec l'assainissement. Ensuite la rue Pierre Morel et la rue des Forges seront à faire. Petit à petit tout aura été rénové sur le parcours de l'Échappée Bienne puisqu'il y a juste de l'assainissement à faire rue Pierre Lamy et quai Vladimir Gagneur.

À partir de l'année prochaine, a priori les entreprises de travaux publics auront un peu moins de commandes, nous arriverons peut-être à en faire plus et à rattraper notre retard lié à l'indisponibilité des entreprises.

Document présenté :

Balance générale	Date : 05/04/2023 16:44
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 04 - BUDGET EAU MOREZ - 812 00 / 2022	

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B')	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	1 584 159,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 584 159,00 €	215 588,40 €	0,00 €	153 788,91 €	153 788,91 €	1 430 370,09 €
Recette	1 584 159,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 584 159,00 €	140 000,00 €	0,00 €	911 579,00 €	911 579,00 €	672 580,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	757 790,09 €	757 790,09 €	
Déficit						75 588,40 €				
Fonctionnement										
Dépense	631 070,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	631 070,88 €	0,00 €	0,00 €	109 641,18 €	109 641,18 €	524 429,72 €
Recette	631 070,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	631 070,88 €	0,00 €	0,00 €	564 862,92 €	564 862,92 €	88 207,98 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	458 221,75 €	458 221,75 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 216 011,85 €	1 216 011,05 €	
Déficit						75 588,40 €				

39368 Code INSEE	VILLE DE HAUTS DE BIENNE BUDGET EAU MOREZ - 812 00	2022
---------------------	---	------

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
PROVISOIRES

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	34 027,78
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif:	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	424 183,08
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci dessous)	458 221,76
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	767 790,09
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-617 780,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	458 221,76
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	458 221,76
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	35 363,00	0,00	38 603,00	38 603,00	38 603,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	286,00	286,00	286,00
Total des dépenses de gestion des services		35 363,00	0,00	78 889,00	78 889,00	78 889,00
66	Charges financières	0 100,00	0,00	1 897,83	1 897,83	1 897,83
67	Charges exceptionnelles	1 494,70	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		42 937,70	0,00	80 846,83	80 846,83	80 846,83
023	Virement à la section d'investissement (6)	476 136,18		406 816,67	406 816,67	406 816,67
042	Opérat* créa transfert entre sections (6)	100 978,00		111 840,61	111 840,61	111 840,61
043	Opérat* créa intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		576 113,18		518 657,28	518 657,28	518 657,28
TOTAL		619 070,88	0,00	609 504,11	609 504,11	609 504,11

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 609 504,11

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	191 000,00	0,00	139 000,00	139 000,00	139 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		191 000,00	0,00	139 000,00	139 000,00	139 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		191 000,00	0,00	139 000,00	139 000,00	139 000,00
042	Opérat* créa transfert entre sections (6)	14 977,00		2 282,61	2 282,61	2 282,61
043	Opérat* créa intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 977,00		2 282,61	2 282,61	2 282,61
TOTAL		206 877,00	0,00	141 282,61	141 282,61	141 282,61

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 458 221,76

=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 609 504,11

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	516 374,93	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------	---

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 400 000,00	757 700,00	754 354,07	754 354,07	1 512 144,07
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 400 000,00	757 700,00	754 354,07	754 354,07	1 512 144,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 152,00	0,00	40 098,05	40 098,05	40 098,05
18	Compte de liaison : affectat° (RA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
070	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	42 152,00	0,00	40 098,05	40 098,05	40 098,05
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 503 052,00	757 700,00	794 453,02	794 453,02	1 552 213,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 977,00		2 282,61	2 282,61	2 282,61
041	Opérations patrimoniales (4)	66 130,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	81 107,00		2 282,61	2 282,61	2 282,61
	TOTAL	1 584 159,00	757 700,00	796 735,63	796 735,63	1 554 525,63

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 554 525,63

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	92 713,00	0,00	35 510,00	35 510,00	35 510,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 105)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	97 713,00	0,00	35 510,00	35 510,00	35 510,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	0,00	242 508,00	242 508,00	242 508,00
100	Réserves et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (RA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	66 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	66 460,00	0,00	242 508,00	242 508,00	242 508,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	164 173,00	0,00	278 078,00	278 078,00	278 078,00
021	Virement de la section d'investissement (4)	475 135,10		406 816,67	406 816,67	406 816,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 978,00		111 840,87	111 840,87	111 840,87
041	Opérations patrimoniales (4)	66 130,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	642 243,10		518 657,54	518 657,54	518 657,54
	TOTAL	806 416,10	0,00	796 735,54	796 735,54	796 735,54

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 757 700,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 554 525,63

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	518 374,93
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I

(2) Involve en cas de reprise des restes de l'exercice précédent (après vote du compte administratif et reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 010 = HE 012 ; RI 040 = DE 042 ; DI 011 = RI 011 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une cession totale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recette, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A7).

(7) Le compte 105 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 en solde de l'exercice RI 021 + RI 040 - DI 010

Nom	Compte	CA 2019	CA 2020	RP 2021	CA 2021	RP 2022	CA 2022	Projeté 2023
D	Dépenses de fonctionnement	121 918.27	7 929.28	612 091.00	102 588.37	631 070.88	106 641.16	599 504.37
D	Réel	23 530.01	7 929.28	53 360.00	18 189.50	54 957.70	22 242.29	82 129.37
D	011 - Charges à caractère général	15 784.01	6 594.09	35 232.00	12 000.00	12 000.00	17 560.47	38 665.00
D	61528 - Entretien et réparations autres biens Immo	-	-	20 000.00	62.46	20 000.00	-	20 000.00
D	615 - Primes d'assurances	54.44	53.63	62.00	62.46	63.00	-	63.00
D	622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	19 535.57	4 309.46	12 870.00	-	13 000.00	17 560.47	17 600.00
D	635 - Autres impôts, taxes, (administration des imp	2 204.00	2 231.00	2 300.00	-	2 300.00	-	1 000.00
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	-	-	40 000.00
D	6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattach	-	-	-	-	-	-	40 000.00
D	65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-	-	286.00
D	6518 - Autres avances pour concessions, brevets,)	-	-	-	-	-	-	286.00
D	66 - Charges financières	7 736.00	1 335.19	6 128.00	6 127.04	6 100.00	4 681.82	3 180.37
D	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	8 857.17	7 518.15	6 128.00	6 127.04	6 100.00	4 681.82	3 180.37
D	66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	1 121.17	6 182.96	-	-	-	-	-
D	67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	-	1 494.70	-	-
D	671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gesti	-	-	-	-	1 494.70	-	-
D	Ordre	98 388.25	-	558 731.00	84 398.87	576 113.18	84 398.87	517 375.00
D	023 - Virement à la section d'investissement	-	-	457 753.00	-	475 135.18	-	406 816.67
D	023 - Virement à la section d'investissement	-	-	457 753.00	-	475 135.18	-	406 816.67
D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	98 388.25	-	100 978.00	84 398.87	100 978.00	84 398.87	111 840.87
D	6811 - Dotations aux amortissements Immos corpore	98 388.25	-	100 978.00	84 398.87	100 978.00	84 398.87	111 840.87
D	65 - Charges financières	-	-	-	-	-	-	1 282.54
D	661121 - Montant des ICNE de l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 282.54
D	661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	1 332.43
R	recettes de fonctionnement	387 842.27	474 211.38	612 091.00	526 782.35	631 070.88	564 862.92	599 504.37
R	Réel	372 855.70	474 211.38	597 114.00	60 500.25	616 093.88	138 386.33	597 221.76
R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	88 662.77	265 924.00	465 282.00	-	424 193.88	-	458 221.76
R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou dé	88 662.77	265 924.00	465 282.00	-	424 193.88	-	458 221.76
R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat' de services, ma	278 837.29	208 287.33	130 000.00	60 500.25	131 000.00	138 386.33	139 000.00
R	7011 - Ventes d'eau	278 837.29	208 287.33	130 000.00	-	130 000.00	-	139 000.00
R	70511 - Redevance d'assainissement collectif	-	-	-	60 500.25	61 000.00	138 386.33	-
R	75 - Autres produits de gestion courante	5 355.64	-	832.00	-	900.00	-	-
R	7581 - FCTVA	-	-	-	-	-	-	-
R	7588 - Autres	5 355.64	-	832.00	-	900.00	-	-
R	Ordre	14 976.57	-	14 977.00	466 282.10	14 977.00	426 476.59	2 282.61
R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	466 282.10	-	424 193.88	-
R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou dé	-	-	-	466 282.10	-	424 193.88	-
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 976.57	-	14 977.00	-	14 977.00	2 282.61	2 282.61
R	777 - Quote-part des subv'ant d'inv. virées au résultat	14 976.57	-	14 977.00	-	14 977.00	2 282.61	2 282.61
D	Dépenses d'investissement	1 249 884.30	902 336.17	2 232 712.00	1 046 877.75	3 168 318.00	1 065 367.91	3 109 051.26
D	Réel	157 731.50	37 341.99	1 535 249.00	134 567.37	1 503 052.00	151 506.30	1 552 243.01
D	16 - Emprunts et dettes assimilées	34 422.15	35 761.17	42 152.00	37 152.28	42 152.00	38 597.50	40 098.95
D	1641 - Emprunts en euros	34 422.15	35 761.17	37 152.00	37 152.28	37 152.00	38 597.50	40 098.95
D	1687 - Autres dettes	-	-	5 000.00	-	5 000.00	-	-
D	23 - Immobilisations en cours	123 309.35	1 580.82	1 493 097.00	97 415.09	1 460 900.00	112 908.80	1 512 144.07
D	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	123 309.35	1 580.82	1 493 097.00	97 415.09	1 460 900.00	112 908.80	1 512 144.07

Nom	Compte	CA 2019	CA 2020	RP 2021	CA 2021	RP 2022	CA 2022	Projeté 2023
D	Ordre	34 713.56	-	81 107.00	-	81 107.00	2 282.61	2 282.61
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 976.57	-	14 977.00	-	14 977.00	2 282.61	2 282.61
D	1391 - Subventions d'équipement	14 976.57	-	14 977.00	-	14 977.00	2 282.61	2 282.61
D	041 - Opérations patrimoniales	19 736.99	-	66 130.00	-	66 130.00	-	-
D	2762 - Créances sur transfert de droits à déduction d	19 736.99	-	66 130.00	-	66 130.00	-	-
R	recettes d'investissement	1 057 439.24	864 994.18	1 616 356.00	912 310.38	1 584 159.00	911 579.00	1 554 525.63
R	Réel	939 313.99	864 994.18	991 495.00	259.32	941 915.82	49 437.12	1 035 668.09
R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	738 863.85	864 994.18	827 652.00	-	777 742.82	-	757 790.09
R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	738 863.85	864 994.18	827 652.00	-	777 742.82	-	757 790.09
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	180 713.15	-	-	259.32	300.00	34 218.55	242 568.00
R	1021 - Dotation	-	-	-	-	-	-	-
R	10222 - FCTVA	-	-	-	259.32	300.00	34 218.55	242 568.00
R	1068 - Autres réserves	180 713.15	-	-	-	-	-	-
R	13 - Subventions d'investissement	-	-	92 713.00	-	92 713.00	15 218.57	35 510.00
R	131 - Subventions d'équipement	-	-	92 713.00	-	92 713.00	15 218.57	35 510.00
R	16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	5 000.00	-	5 000.00	-	-
R	1687 - Autres dettes	-	-	5 000.00	-	5 000.00	-	-
R	27 - Autres immobilisations financières	19 736.99	-	66 130.00	-	66 160.00	-	-
R	2762 - Créances sur transfert de droits à déduction d	19 736.99	-	66 130.00	-	66 160.00	-	-
R	Ordre	118 125.25	-	624 861.00	912 051.06	642 243.18	862 141.88	518 657.54
R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	-	-	-	827 652.19	-	777 743.01	-
R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-	-	827 652.19	-	777 743.01	-
R	021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	457 753.00	-	475 135.18	-	406 816.67
R	021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	457 753.00	-	475 135.18	-	406 816.67
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 388.26	-	100 978.00	84 398.87	100 978.00	84 398.87	111 840.87
R	2808 - Autres immobilisations incorporelles	-	-	100 978.00	-	100 978.00	-	-
R	2813 - Constructions	2 067.58	-	-	2 067.58	-	2 067.58	2 067.58
R	28153 - Autres	96 320.68	-	-	82 331.29	-	82 331.29	109 773.29
R	041 - Opérations patrimoniales	19 736.99	-	66 130.00	-	66 130.00	-	-
R	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	19 736.99	-	66 130.00	-	66 130.00	-	-

La balance générale du Budget primitif 2023 pour l'eau s'établit comme suit :

BP 2023 - Budget Annexe EAU				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	530 092.88	100 978.00	-	631 070.88
Fonctionnement Recettes	191 900.00	14 977.00	424 193.88	631 070.88
Investissement Dépenses	1 503 052.00	81 107.00	-	1 584 159.00
Investissement Recettes	164 173.00	642 243.18	777 742.82	1 584 159.00

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2023 DE LA BOUTIQUE VISEUM :

Nous passons au budget de la boutique Viseum. Il y a un excédent de 10 123 €. Il y a un peu en investissement ce qui permettra de faire des choses si nécessaire. Au résultat nous arrivons à 6928.42€ au chapitre 002 puisqu'il n'y a pas besoin de couvrir de déficit d'investissement. Cela s'équilibre en fonctionnement à 21 604.42 €, et à 3 195.09 € en investissement. Dans ce budget il y a des choses à acheter à la boutique, des recettes liées à cela avec la marge qui permet de financer une partie de la personne à l'accueil. Plus il y a de vente, plus cela atténue la charge salariale. C'est un virement du compte général vers ce budget annexe pour mettre la quote-part de salaire nécessaire.

Document présenté :

Balance générale									
Date : 05/04/2023 16:44									
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 05 - BOUTIQUE VISEUM - 831 00 / 2022									

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 195,00 €
Recette	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €	3 195,09 €	3 195,09 €	-0,09 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 195,09 €	3 195,09 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 048,80 €	11 048,80 €	13 951,20 €
Recette	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	17 977,22 €	17 977,22 €	7 022,78 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 928,42 €	6 928,42 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 123,51 €	10 123,51 €	
Déficit										

39368 Code INSEE	VILLE DE HAUTS DE BIENNE BOUTIQUE VISEUM - 831 00	2022
---------------------	--	------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022
PROVISoire

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 497,88
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 500,64
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	6 928,42
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 105,09
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	6 928,42
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	6 928,42
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Libellé	CA 2023	CA 2022	RP 2021	CA 2021	RP 2022	CA 2022	Virements 2023
Dépenses de fonctionnement	40 049.39	25 421.35	35 882.00	12 253.52	25 000.00	11 048.80	21 604.42
Réel	40 049.39	25 421.35	35 882.00	4 186.81	25 000.00	8 479.25	21 604.42
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	-	8 056.00	-	2 568.83	-	-
001 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	-	-	-	-	2 568.83	-	-
011 - Charges à caractère général	31 049.39	25 421.35	27 316.00	4 186.81	19 631.17	8 479.25	8 550.00
6017 - Variation des stocks de marchandises et de te	22 655.71	20 592.01	20 593.00	-	15 000.00	-	-
6042 - Achats prestations de services (autres que ter	-	-	-	534.32	600.00	-	-
6032 - Fournitures de petit équipement	-	-	-	-	-	-	-
6058 - Autres matières et fournitures	-	200.28	-	2 319.67	2 500.00	284.63	-
6078 - Autres marchandises	8 351.70	4 625.97	6 658.00	1 324.83	1 500.00	6 477.89	7 900.00
6236 - Catalogues et imprimés	-	-	-	-	-	-	-
6238 - Divers	-	-	-	-	-	1 377.00	-
627 - Services bancaires et assimilés	41.98	3.09	65.00	7.99	31.17	289.00	600.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 000.00	-	500.00	-	500.00	50.74	50.00
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattach	-	-	-	-	-	-	13 054.42
6218 - Autre personnel extérieur	9 000.00	-	500.00	-	500.00	-	13 054.42
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-	-	-	300.00	-	-
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-	-	-	300.00	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	2 000.00	-	-
65888 - Autres	-	-	-	-	2 000.00	-	-
Ordre	-	-	-	8 066.71	-	2 569.54	-
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	8 066.71	-	2 569.54	-
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	-	-	-	8 066.71	-	2 569.54	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-	-	-
65888 - Autres	-	-	-	-	-	-	-
recettes de fonctionnement	31 976.21	17 354.64	35 882.00	9 683.98	25 000.00	17 977.22	21 604.42
Réel	31 976.21	17 354.64	35 882.00	9 683.98	25 000.00	17 977.22	21 604.42
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	13 719.38	12 518.83	-	-	-	-	6 928.42
001 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13 719.38	12 518.83	-	-	-	-	6 928.42
013 - Atténuations de charges	-	-	15 000.00	-	15 000.00	-	-
6017 - Variation des stocks de marchandises et de te	-	-	15 000.00	-	15 000.00	-	-
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 256.83	4 835.81	20 882.00	9 683.98	10 000.00	17 977.22	14 676.00
7062 - Redevances et droits des services à caractère	-	-	-	-	-	27.29	-
7078 - Autres marchandises	18 256.83	4 835.81	20 882.00	9 683.98	10 000.00	17 944.93	14 676.00
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	5.00	-
7788 - Produits exceptionnels divers	-	-	-	-	-	5.00	-
Dépenses d'investissement	-	-	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.09
Réel	-	-	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.09
23 - Immobilisations en cours	-	-	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.09
2313 - Constructions	-	-	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.09
recettes d'investissement	3 195.09	3 195.09	3 195.00	3 195.09	3 195.00	3 195.09	3 195.09
Réel	3 195.09	3 195.09	3 195.00	3 195.09	3 195.00	3 195.09	3 195.09
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 195.09	3 195.09	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.09
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	3 195.09	3 195.09	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.09
Ordre	-	-	-	3 195.09	-	3 195.09	-
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-	3 195.09	-	3 195.09	-
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-	-	3 195.09	-	3 195.09	-
	72 025.60	42 775.99	71 764.00	21 937.50	50 000.00	29 026.02	43 208.84

La balance générale du Budget primitif 2023 pour le Viseum s'établit comme suit :

BP 2023 - Budget Annexe VISEUM				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	21 604.42	-	-	21 604.42
Fonctionnement Recettes	14 676.00	-	6 928.42	21 604.42
Investissement Dépenses	3 195.09	-	-	3 195.09
Investissement Recettes	-	-	3 195.09	3 195.09

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2023 DE LA CHAMBRE FUNERAIRE :

Concernant la chambre funéraire, le CA fait un excédent de 33 183 €. En décortiquant pour l'affectation des résultats nous avons 7 652.81 € de l'exercice, 24 904.87 € de résultat antérieur reporté de l'année dernière, ce qui fait 32 557.68 € de résultat à affecter. En investissement, il y a 626.10 € d'excédent mais il y a les restes à réaliser des travaux faits mais non payés de 8 252.82 €. Il y a un besoin de financement de 7 626.72 € pour équilibrer les restes à réaliser en investissement. Nous les piochons sur les 32 557.58 €, ainsi il reste 24 930.96 € à mettre au chapitre 002.

Dans le détail des dépenses de fonctionnement, il y a 35 930.96 € qui sont équilibrés avec les recettes. En dépense de fonctionnement, c'est classique avec quelques charges d'exploitation du bâtiment et du service. Le salaire et l'entretien proviennent du budget général. En recette c'est l'utilisation du service lors des décès ainsi que le report du résultat.

En investissement, nous allons largement couvrir le reste à réaliser et c'est bien car nous avons eu quelques commentaires qui montrent que l'on peut s'améliorer sur la qualité du service. Mme Boivin a la charge de relever tous les petits détails qui sont désagréables pour les utilisateurs.

Document présenté :

Balance générale 120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 06 - CHAMBRE FUNERAIRE MOREZ - 837 00 / 2022	Date : 05/04/2023 16:45
--	-------------------------

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	68 497,92 €	0,00 €	33 952,92 €	0,00 €	68 497,92 €	39 676,14 €	0,00 €	33 320,62 €	33 320,62 €	35 171,10 €
Recette	68 497,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 497,92 €	0,00 €	0,00 €	33 952,92 €	33 952,92 €	34 545,03 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			626,10 €	626,10 €	
Déficit:			33 952,92 €			39 676,14 €				
Fonctionnement										
Dépense	43 929,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 929,87 €	307,72 €	0,00 €	7 945,37 €	7 945,37 €	35 984,50 €
Recette	43 929,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 929,87 €	0,00 €	0,00 €	40 503,05 €	40 503,05 €	3 426,82 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			32 557,68 €	32 557,68 €	
Déficit:						307,72 €				
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			33 183,78 €	33 183,78 €	
Déficit:			33 952,62 €			33 983,86 €				

39368 Code INSEE	VILLE DE HAUTS DE BIENNE CHAMBRE FUNERAIRE MOREZ - 837 00	2022
---------------------	--	------

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
PROVISOIRE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 652,81
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif;	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	24 904,87
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	32 557,68
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	626,10
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-8 252,82
Besoin de financement = e + f	7 626,72
AFFECTATION (2) = d.	32 557,68
1) Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	7 626,72
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	24 930,96
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Sens	Classe	Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Projections 2023
D		Dépenses de fonctionnement	4 457.45	4 957.68	50 372.00	15 461.05	43 929.87	7 945.37	35 930.56
D		Réel	4 457.45	4 957.68	17 973.00	15 461.05	24 140.87	7 945.37	35 930.56
D	011 -	Charges à caractère général	3 934.55	4 577.14	9 973.00	9 461.06	11 585.00	7 067.87	15 930.56
D		604 - Achats d'études, prestations de services	201.22	269.44	400.00	210.07	500.00	166.74	-
D		6051 - Fournitures non stockables (eau, énergie...)	1 417.88	1 171.39	3 400.00	2 678.11	3 730.00	2 136.08	2 842.00
D		6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	121.68	-	500.00	545.26	600.00	63.57	12 088.56
D		6068 - Autres matières et fournitures	5.00	-	100.00	567.01	600.00	250.43	-
D		607 - Achats de marchandises	-	-	-	-	-	262.68	-
D		61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	-	-	-	-	-	-	-
D		61558 - Autres biens mobiliers	20.68	560.46	100.00	-	-	-	-
D		6156 - Maintenance	-	-	2 500.00	2 351.00	2 500.00	960.53	-
D		6161 - Multirisques	50.09	49.34	53.00	53.01	55.00	-	-
D		6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 332.00	1 615.51	2 000.00	2 147.60	2 500.00	2 155.00	1 000.00
D		63512 - Taxes foncières	786.00	911.00	920.00	909.00	1 000.00	1 072.84	-
D	012 -	Charges de personnel et frais assimilés	522.90	89.71	6 000.00	5 999.99	6 000.00	-	20 000.00
D		6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattach	522.90	89.71	6 000.00	5 999.99	6 000.00	-	20 000.00
D	022 -	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-	1 000.00	-	270.00	-	-
D		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-	1 000.00	-	270.00	-	-
D	65 -	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-	-	-
D		658 - Charges diverses de la gestion courante	-	-	-	-	-	-	-
D	67 -	Charges exceptionnelles	-	300.83	1 000.00	-	6 285.87	877.50	-
D		673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-	300.83	1 000.00	-	2 000.00	877.50	-
D		678 - Autres charges exceptionnelles	-	-	-	-	4 285.87	-	-
D		Ordre	-	-	32 399.00	-	19 789.00	-	-
D	023 -	Virement à la section d'investissement	-	-	32 399.00	-	19 789.00	-	-
D		023 - Virement à la section d'investissement	-	-	32 399.00	-	19 789.00	-	-
R		Recettes de fonctionnement	25 558.55	37 314.37	50 372.00	52 164.16	43 929.87	40 503.05	35 930.56
R		Réel	25 558.55	37 314.37	50 372.00	19 817.47	43 929.87	40 503.05	35 930.56
R	002 -	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	10 841.11	21 101.10	32 347.00	-	24 904.87	24 904.87	24 930.56
R		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	10 841.11	21 101.10	32 347.00	-	24 904.87	24 904.87	24 930.56
R	70 -	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, re	10 691.65	12 187.48	14 000.00	19 817.47	15 000.00	11 572.39	11 000.00
R		706 - Prestations de services	10 691.65	12 187.48	14 000.00	19 817.47	15 000.00	11 572.39	11 000.00
R	74 -	Subventions d'exploitation	4 025.79	4 025.79	4 025.00	-	4 025.00	4 025.79	-
R		74 - Subventions d'exploitation	4 025.79	4 025.79	4 025.00	-	4 025.00	4 025.79	-
R		Ordre	-	-	-	32 346.69	-	-	-
R		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	32 346.69	-	-	-
R		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	32 346.69	-	-	-
R	75 -	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-	-	-
R		7588 - Autres	-	-	-	-	-	-	-
D		Dépenses d'investissement	5 472.42	-	75 782.00	6 472.63	68 497.92	33 326.82	23 008.82
D		Réel	5 472.42	-	75 782.00	6 472.63	68 497.92	33 326.82	23 008.82
D	020 -	Dépenses imprévues (investissement)	-	-	545.00	-	545.00	-	-
D		020 - Dépenses imprévues (investissement)	-	-	545.00	-	545.00	-	-
D	16 -	Emprunts et dettes assimilées	-	-	5 000.00	-	5 000.00	-	-
D		1687 - Autres dettes	-	-	5 000.00	-	5 000.00	-	-
D	21 -	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	2 000.00
D		2188 - Autres	-	-	-	-	-	-	2 000.00
D	23 -	Immobilisations en cours	5 472.42	-	70 237.00	6 472.63	62 952.92	33 326.82	21 008.82
D		2313 - Constructions	5 472.42	-	70 237.00	6 472.63	62 952.92	33 326.82	21 008.82

Sens	Classe	Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Projections 2023
R		Recettes d'investissement	34 100.00	28 627.58	75 782.00	28 627.58	68 497.92	33 952.92	23 008.82
R		Réel	34 100.00	28 627.58	43 383.00	-	48 708.92	33 952.92	15 382.10
R	001 -	Solde d'exécution de la section d'investissement re	5 715.00	28 627.58	28 627.00	-	22 154.37	22 154.37	626.10
R		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	5 715.00	28 627.58	28 627.00	-	22 154.37	22 154.37	626.10
R	10 -	Dotations, fonds divers et réserves	28 385.00	-	-	-	11 798.55	11 798.55	-
R		1058 - Autres réserves	28 385.00	-	-	-	11 798.55	11 798.55	-
R	13 -	Subventions d'investissement	-	-	14 756.00	-	14 756.00	-	14 756.00
R		1313 - Départements	-	-	14 756.00	-	14 756.00	-	14 756.00
R		1318 - Autres	-	-	-	-	-	-	-
R	16 -	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-	14 756.00
R		1641 - Emprunts en euros	-	-	-	-	-	-	14 756.00
R		1687 - Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-
R		Ordre	-	-	32 399.00	28 627.58	19 789.00	-	7 626.72
R	001 -	Solde d'exécution de la section d'investissement re	-	-	-	28 627.58	-	-	-
R		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-	-	28 627.58	-	-	-
R	021 -	Virement de la section d'exploitation	-	-	32 399.00	-	19 789.00	-	-
R		021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	32 399.00	-	19 789.00	-	-
R	10 -	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-	7 626.72
R		1058 - Autres réserves	-	-	-	-	-	-	7 626.72

La balance générale du Budget primitif 2023 pour la chambre funéraire s'établit comme suit :

BP 2023 - Budget Annexe CHAMBRE FUNERAIRE				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	35 930.96	-	-	35 930.96
Fonctionnement Recettes	11 000.00	-	24 930.96	35 930.96
Investissement Dépenses	23 008.82	-	-	23 008.82
Investissement Recettes	14 756.00	7 626.72	626.10	23 008.82

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2023 DE LA CHAUFFERIE BOIS :

Nous passons à la chaufferie bois. Il y a un excédent de 762 017 €. Cela n'est pas l'excédent de la chaufferie bois, ce sont des restes à réaliser avec notamment les 800 000 € d'emprunt qui ont été crédités. C'est là que se trouve l'excédent.

Le vrai résultat d'exercice est de 19 572.01 €. Ensuite il y a les résultats antérieurs reportés à 122 732.30 €, soit un résultat affecté de 142 304.31 €.

En solde d'exécution cumulé d'investissement, il y a 619 713.47 €, c'est surtout le résultat de la mise en place de l'emprunt.

En solde et reste à réaliser d'investissement, il y a 660 378 €, donc un besoin de financement de 40 664.53 € que l'on ponctionne sur nos résultats de 142 304.31 €, il y a donc 101 639.78 € que l'on peut reporter en 002.

Cette année le budget change de façon notable puisque nous avons la construction de la 2ieme chaufferie du centre-ville qui est sur ce même budget. Nous allons différencier les 2 chaufferies en affectation. Cette seconde chaufferie sera en fonctionnement à partir de septembre-octobre pour assurer le chauffage de tout ce qui est prévu.

Nous avons mis des chiffres approchés, il faudra affiner, nous partons dans l'inconnu pour cette seconde chaufferie.

Vous remarquerez que nous commençons à rembourser l'emprunt alors que nous n'avons pas de recette mais c'est comme ça.

N'hésitez pas à demander à Nathalie Provent si jamais vous avez des questions sur les budgets.

Mme Laroche demande si dans les recettes, la gendarmerie sera intégrée ?

M. le Maire dit que le raccordement est prévu pour la prochaine saison, pour l'instant nous partons à budget équivalent et nous verrons le surplus ensuite, ce ne sera que du plus.

Document présenté :

Balance générale		Date : 05/04/2023 16:45								
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022										

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	201 554,24 €	0,00 €	5 000,00 €	1 010 000,00 €	1 211 554,24 €	3 813 513,52 €	0,00 €	435 812,79 €	435 812,79 €	775 751,45 €
Recette	201 554,24 €	0,00 €	0,00 €	1 010 000,00 €	1 211 554,24 €	0,00 €	0,00 €	1 055 526,28 €	1 055 526,28 €	156 037,98 €
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	619 713,47 €	619 713,47 €	
Déficit			5 000,00 €			3 813 513,52 €				
Fonctionnement										
Dépense	380 876,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	380 876,39 €	8 493,36 €	0,00 €	144 795,07 €	144 795,07 €	236 081,32 €
Recette	380 876,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	380 876,39 €	0,00 €	0,00 €	287 099,38 €	287 099,38 €	53 777,01 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	142 304,31 €	142 304,31 €	
Déficit						8 493,36 €				
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	762 017,78 €	762 017,78 €	
Déficit			5 000,00 €			3 822 006,88 €				

39368 Code INSEE	VILLE DE HAUTS DE BIENNE CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00	2022
---------------------	--	------

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
PREVUSIRE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 572,01
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	122 732,30
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	142 304,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution compte d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	→ 619 713,47
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-660 378,00
Besoin de financement = e + f	40 664,53
AFFECTATION (2) = d.	142 304,31
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	→ 40 664,53
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 072) : 0,00	→ 101 639,70
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Sens	Réel	Ordre	Chap	Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Propositions 2023
D	Réel			DEFENSES D'INVESTISSEMENT	60 482.19	141 647.50	365 872.00	118 503.96	1 211 564.24	435 812.79	3 649 761.20
D	Réel				20 339.12	141 647.50	325 728.00	10 707.50	1 171 420.24	425 826.09	3 649 761.20
D	Réel	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep			-	-	107 796.00	-	9 986.24	-	-
D	Réel	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement			-	-	107 796.00	-	9 986.24	-	-
D	Réel	020 - Dépenses imprévues (investissement)			-	-	12 200.00	-	12 200.00	-	-
D	Réel	020 - Dépenses imprévues (investissement)			-	-	12 200.00	-	12 200.00	-	-
D	Réel	16 - Emprunts et dettes assimilées			20 339.12	-	11 709.00	-	74 369.00	71 739.99	49 790.20
D	Réel	1641 - Emprunts en euros			-	-	-	-	9 365.00	9 364.29	49 790.20
D	Réel	1687 - Autres dettes			20 339.12	-	11 709.00	-	65 004.00	62 375.70	-
D	Réel	20 - Immobilisations incorporelles			-	-	-	-	-	-	-
D	Réel	2031 - Frais d'études			-	-	-	-	-	-	-
D	Réel	21 - Immobilisations corporelles			-	125 000.00	64 023.00	-	63 400.00	-	28 000.00
D	Réel	2115 - Terrains bâtis			-	125 000.00	60 400.00	-	60 400.00	-	-
D	Réel	2155 - Outillage industriel			-	-	3 623.00	-	3 000.00	-	3 000.00
D	Réel	2188 - Autres			-	-	-	-	-	-	25 000.00
D	Réel	23 - Immobilisations en cours			-	16 647.50	130 000.00	10 707.50	1 011 465.00	354 086.10	3 571 971.00
D	Réel	2313 - Constructions			-	16 647.50	130 000.00	10 707.50	1 011 465.00	354 086.10	3 571 971.00
D	Réel	2315 - Installations, matériel et outillage techniques			-	-	-	-	-	-	14 000.00
D	Ordre	Ordre			40 143.07	-	40 144.00	107 796.46	40 144.00	9 986.70	-
D	Ordre	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep			-	-	-	107 796.46	-	9 986.70	-
D	Ordre	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement			-	-	-	107 796.46	-	9 986.70	-
D	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			40 143.07	-	40 144.00	-	40 144.00	-	-
D	Ordre	13918 - Autres			40 143.07	-	40 144.00	-	40 144.00	-	-
R				RECETTES D'INVESTISSEMENT	94 333.23	33 851.04	365 872.00	108 517.26	1 211 564.24	1 055 526.26	3 649 761.20
R	Réel	Réel			34 121.51	33 851.04	247 797.00	-	1 024 986.24	1 024 986.00	3 417 407.47
R	Réel	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep			-	-	-	-	-	-	619 713.47
R	Réel	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement			34 121.51	33 851.04	-	-	-	-	619 713.47
R	Réel	10 - Dotations, fonds divers et réserves			-	-	107 797.00	-	14 986.24	14 986.00	630 764.00
R	Réel	10222 - F.C.T.V.A.			-	-	-	-	-	-	630 764.00
R	Réel	1068 - Autres réserves			-	-	107 797.00	-	14 986.24	14 986.00	-
R	Réel	13 - Subventions d'investissement			-	-	-	-	210 000.00	210 000.00	1 797 930.00
R	Réel	1311 - Etat et établissements nationaux			-	-	-	-	210 000.00	210 000.00	1 797 930.00
R	Réel	16 - Emprunts et dettes assimilées			-	-	140 000.00	-	800 000.00	800 000.00	369 000.00
R	Réel	1641 - Emprunts en euros			-	-	135 000.00	-	800 000.00	800 000.00	369 000.00
R	Réel	1687 - Autres dettes			-	-	5 000.00	-	-	-	-
R	Ordre	Ordre			60 211.72	-	118 075.00	108 517.26	186 578.00	30 540.26	232 353.73
R	Ordre	021 - Virement de la section d'exploitation			-	-	57 863.00	-	125 778.00	-	161 148.94
R	Ordre	021 - Virement de la section d'exploitation			-	-	57 863.00	-	125 778.00	-	161 148.94
R	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			60 211.72	-	60 212.00	720.26	60 800.00	30 540.26	30 540.26
R	Ordre	28135 - Installat° générales, agencements, aménage			59 649.52	-	59 641.00	720.26	60 800.00	29 820.00	29 820.00
R	Ordre	28155 - Outillage industriel			571.20	-	571.00	720.26	720.26	720.26	720.26
R	Ordre	10 - Dotations, fonds divers et réserves			-	-	107 797.00	-	-	-	40 664.53
R	Ordre	1068 - Autres réserves			-	-	107 797.00	-	-	-	40 664.53
D					446 730.43	336 640.49	537 720.00	276 308.92	761 752.78	431 894.45	1 103 279.56
D	Réel	Réel			152 581.56	94 214.41	268 860.00	69 295.31	380 876.39	144 795.07	551 639.78
D	Réel	011 - Charges à caractère général			92 369.84	94 214.41	150 785.00	68 575.05	194 298.39	114 254.81	360 010.56
D	Réel	6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie...)			71 542.89	91 104.39	97 445.00	47 830.25	108 635.39	80 645.10	219 879.00
D	Réel	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement			67 380.16	72 233.19	84 500.00	35 215.33	92 765.39	65 421.78	165 359.00
D	Réel	6068 - Autres matières et fournitures			405.00	518.08	2 000.00	1 414.67	2 000.00	1 274.31	21 000.00
D	Réel	61521 - Entretien et réparations bâtiments publics			-	311.47	200.00	385.48	400.00	-	900.00
D	Réel				-	5 998.00	-	-	-	-	7 000.00

Sens	Réel	Ordre	Chap	Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Propositions 2023
D	Réel			61523 - Entretien et réparations réseaux	-	-	-	-	-	-	-
D	Réel			61558 - Autres biens mobiliers	2 813.20	4 762.87	4 000.00	5 398.05	6 000.00	7 415.25	16 000.00
D	Réel			6156 - Maintenance	-	2 301.37	6 000.00	4 057.82	6 000.00	4 826.51	7 000.00
D	Réel			6161 - Multirisques	266.53	62.57	67.00	67.22	70.00	-	570.00
D	Réel			6227 - Frais d'actes et de contentieux	-	2 237.62	-	-	-	-	-
D	Réel			6231 - Annonces et insertions	-	864.00	-	-	-	-	-
D	Réel			6241 - Transports sur achats	-	-	-	570.56	600.00	17.00	1 100.00
D	Réel			6262 - Frais de télécommunications	678.00	638.00	678.00	721.12	800.00	690.25	950.00
D	Réel			63512 - Taxes foncières	-	584.44	-	-	-	-	-
D	Réel			637 - Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	-	592.78	-	-	-	-	-
D	Réel	012 - Charges de personnel et frais assimilés			6 976.72	3 110.02	32 000.00	20 744.80	34 000.00	23 819.43	72 000.00
D	Réel	6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattach			6 976.72	3 110.02	20 000.00	20 744.80	22 000.00	23 819.43	55 000.00
D	Réel	6218 - Autre personnel extérieur			-	-	12 000.00	-	12 000.00	-	17 000.00
D	Réel	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			-	-	9 800.00	-	-	-	21 727.28
D	Réel	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			-	-	9 800.00	-	-	-	21 727.28
D	Réel	65 - Autres charges de gestion courante			9 175.39	-	10 363.00	-	20 000.00	-	-
D	Réel	658 - Charges diverses de la gestion courante			9 175.39	-	10 363.00	-	20 000.00	-	-
D	Réel	66 - Charges financières			4 674.84	-	1 177.00	-	11 663.00	9 790.28	5 820.28
D	Réel	66111 - Intérêts réglés à l'échéance			4 674.84	-	1 177.00	-	11 663.00	9 775.86	5 820.28
D	Réel	6616 - Intérêts bancaires et sur opérat° de financem			-	-	-	-	-	14.42	-
D	Réel	67 - Charges exceptionnelles			-	-	-	-	20 000.00	-	40 584.00
D	Réel	6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérati			-	-	-	-	20 000.00	-	40 584.00
D	Réel	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)			-	-	-	-	-	-	-
D	Ordre	Ordre			60 211.72	-	118 075.00	720.26	186 578.00	30 540.26	191 629.22
D	Ordre	023 - Virement à la section d'investissement			-	-	57 863.00	-	125 778.00	-	161 148.94
D	Ordre	023 - Virement à la section d'investissement			-	-	57 863.00	-	125 778.00	-	161 148.94
D	Ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section			60 211.72	-	60 212.00	720.26	60 800.00	30 540.26	30 540.26
D	Ordre	6811 - Dotations aux amort. des Immos incorporelle			60 211.72	-	60 212.00	720.26	60 800.00	30 540.26	30 540.26
D	Ordre	65 - Autres charges de gestion courante			-	-	-	-	-	-	-
D	Ordre	658 - Charges diverses de la gestion courante			-	-	-	-	-	-	-
D	Ordre	66 - Charges financières			-	-	-	-	-	-	-
D	Ordre	661121 - Montant des CNE de l'exercice			-	-	-	-	-	-	59.98
D	Ordre	661122 - Montant des CNE de l'exercice N-1			-	-	-	-	-	-	139.34
R				RECETTES DE FONCTIONNEMENT	294 148.87	242 426.08	268 860.00	207 013.61	380 876.39	287 099.38	551 639.78
R	Réel	Réel			254 005.80	242 426.08	228 716.00	166 598.94	340 732.39	164 367.08	551 639.78
R	Réel	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)			101 535.37	141 567.31	40 415.00	-	122 732.39	-	101 639.78
R	Réel	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou d			101 535.37	141 567.31	40 415.00	-	122 732.39	-	101 639.78
R	Réel	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, m			152 470.43	100 858.77	187 301.00	166 598.94	217 000.00	164 367.08	450 000.00
R	Réel	701 - Ventes de produits finis et intermédiaires			-	-	47 297.00	-	47 000.00	-	-
R	Réel	706 - Prestations de services			152 470.43	100 858.77	140 004.00	166 598.94	170 000.00	164 367.08	450 000.00
R	Réel	77 - Produits exceptionnels			-	-	1 000.00	-	1 000.00	-	-
R	Réel	773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)			-	-	1 000.00	-	1 000.00	-	-
R	Ordre	Ordre			40 143.07	-	40 144.00				

La balance générale du Budget primitif 2023 pour la chaufferie bois s'établit comme suit :

BP 2023 - Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	360 010.56	191 629.22	-	551 639.78
Fonctionnement Recettes	450 000.00	-	101 639.78	551 639.78
Investissement Dépenses	3 649 761.20	-	-	3 649 761.20
Investissement Recettes	2 797 694.00	232 353.73	619 713.47	3 649 761.20

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2023 DU LOTISSEMENT LES EGRAVINES :

Ce budget présente un déficit de 38 730 € puisqu'il reste des terrains à vendre. Nous avons fait les dépenses de viabilisation et pour l'instant nous n'avons pas la recette constatée. Si nous regardons l'affectation des résultats nous avons toujours le boni du BP précédent de 5101 € au 002, et le déficit de la section d'investissement. Nous pouvons affecter les 5 101 € au 1068, il reste tout de même un déficit global qui est reporté en BP. Nous attendons toujours les recettes des ventes de terrain pour pouvoir clôturer le budget une fois fini.

Document présenté :

Balance générale		Date : 03/04/2023 16:47
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 08 - LOTISSEMENT LES EGRAVINES - 870 00 / 2022		

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	87 662,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 662,00 €	0,00 €	0,00 €	43 831,00 €	43 831,00 €	43 831,00 €
Recette	87 662,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 662,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 662,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								43 831,00 €	→ 43 831,00 €	
Fonctionnement										
Dépense	113 932,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 932,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 932,00 €
Recette	113 932,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 932,00 €	0,00 €	0,00 €	5 101,00 €	5 101,00 €	108 831,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 101,00 €	→ 5 101,00 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								38 730,00 €	38 730,00 €	

39368 Code INSEE	VILLE DE HAUTS DE BIENNE LOTISSEMENT LES EGRAVINES - 070 00	2022
---------------------	--	------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022
PROVISoire

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 101,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	— > 5 101,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	— > -43 831,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	43 831,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	5 101,00
1) Affectation on réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	— > 5 101,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Section / Chapitre / Compte	CA 2018	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Projections 2023
D Dépenses de fonctionnement	43 830.62	-	113 932.00	-	113 932.00	-	38 730.00
D Réel	-	-	26 270.00	-	26 270.00	-	-
D 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	-	-	-	-
D 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	-	-	-	-	-	-	-
D 011 - Charges à caractère général	-	-	26 270.00	-	26 270.00	-	-
D 605 - Achats de matériel, équipements et travaux	-	-	26 270.00	-	26 270.00	-	-
D Ordre	43 830.62	-	87 662.00	-	87 662.00	-	38 730.00
D 023 - Virement à la section d'investissement	-	-	43 831.00	-	43 831.00	-	38 730.00
D 023 - Virement de la section d'investissement	-	-	43 831.00	-	43 831.00	-	38 730.00
D 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 830.62	-	43 831.00	-	43 831.00	-	-
D 7133 - Variation des en-cours de production de biens	43 830.62	-	-	-	-	-	-
D 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	-	-	43 831.00	-	43 831.00	-	-
D 65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-	-	-
D 65888 - Autres	-	-	-	-	-	-	-
R Recettes de fonctionnement	48 931.50	5 101.88	113 932.00	5 100.88	113 932.00	5 101.00	38 730.00
R Réel	5 100.88	5 101.88	70 101.00	-	70 101.00	5 101.00	38 730.00
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	-	-	-	-
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	5 100.88	5 101.88	5 101.00	-	5 101.00	5 101.00	-
R 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-	65 000.00	-	65 000.00	-	38 730.00
R 7015 - Ventes de terrains aménagés	-	-	65 000.00	-	65 000.00	-	38 730.00
R Ordre	43 830.62	-	43 831.00	5 100.88	43 831.00	-	-
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	-	-	5 100.88	-	-	-
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	-	-	-	5 100.88	-	-	-
R 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 830.62	-	43 831.00	-	43 831.00	-	-
R 042 - 7133 - Variation des en-cours de production de biens	43 830.62	-	-	-	-	-	-
R 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	-	-	43 831.00	-	43 831.00	-	-
D Dépenses d'investissement	87 661.24	43 831.00	87 662.00	43 830.62	87 662.00	43 831.00	43 831.00
D Réel	43 830.62	43 831.00	43 831.00	-	43 831.00	43 831.00	43 831.00
D 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 830.62	43 831.00	43 831.00	-	43 831.00	43 831.00	43 831.00
D 001 - 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	43 830.62	43 831.00	43 831.00	-	43 831.00	43 831.00	43 831.00
D Ordre	43 830.62	-	43 831.00	43 830.62	43 831.00	-	-
D 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-	43 830.62	-	-	-
D 001 - 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-	-	43 830.62	-	-	-
D 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 830.62	-	43 831.00	-	43 831.00	-	-
D 040 - 3355 - Travaux	43 830.62	-	-	-	-	-	-
D 040 - 3555 - Terrains aménagés	-	-	43 831.00	-	43 831.00	-	-
R Recettes d'investissement	43 830.62	-	87 662.00	-	87 662.00	-	43 831.00
R Réel	-	-	-	-	-	-	-
R 10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-	-
R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	-	-	-
R Ordre	43 830.62	-	87 662.00	-	87 662.00	-	43 831.00
R 021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	43 831.00	-	43 831.00	-	38 730.00
R 021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	43 831.00	-	43 831.00	-	38 730.00
R 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 830.62	-	43 831.00	-	43 831.00	-	-
R 3355 - Travaux	43 830.62	-	-	-	-	-	-
R 3555 - Terrains aménagés	-	-	43 831.00	-	43 831.00	-	-
R 10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-	5 101.00
R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	-	-	5 101.00

La balance générale du Budget primitif 2023 pour le lotissement des Egravines s'établit comme suit :

BP 2023 - Budget Annexe LOT . LES EGRAVINES				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	-	38 730.00	-	38 730.00
Fonctionnement Recettes	38 730.00	-	-	38 730.00
Investissement Dépenses	43 831.00	-	-	43 831.00
Investissement Recettes	-	43 831.00	-	43 831.00

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2022 sont repris au budget primitif 2023 soit après le vote du compte administratif 2023, soit de manière anticipée aux vues des résultats provisoires, et seront alors ajustés en DM ou au BS en cas de besoin.

M. le Maire propose de voter l'ensemble des budgets annexes en une fois si tout le monde est d'accord.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote pour les budgets annexes :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le Budget Annexe primitif 2023 du budget Eau.
- **APPROUVER** le Budget Annexe primitif 2023 de la Boutique du Viseum.
- **APPROUVER** le Budget Annexe primitif 2023 de la Chambre Funéraire.
- **APPROUVER** le Budget Annexe primitif 2023 de la Chaufferie Bois.
- **APPROUVER** le Budget Annexe primitif 2023 du Lotissement Les Egravines.

M. le Maire salue de nouveau le travail des services. Comme souvent nous sommes rattrapés par le temps mais nous y sommes arrivés. Il donne rendez-vous au mois de juin pour le vote du Compte Administratif.

7 Vote des taxes locales

Délibération n° 24 / 2023

M. le Maire expose que, comme discuté au départ, nous nous contentons des 7.1% d'augmentation des bases, nous en avons déjà discuté et nous nous voyons mal augmenter les taux aujourd'hui, en espérant que nous ne les augmenterons pas demain. Nous nous sommes posé la question de les baisser, mais devant le programme d'investissement que l'on a, ce ne serait pas raisonnable de faire ça aujourd'hui, mais ce sera peut-être une question qu'il faudra se poser en fin de mandat. Les choses vont vite, c'est pour cela qu'il n'est pas facile d'anticiper. M. le Maire ajoute qu'il a connu 2 décennies où tout augmentait de 1.5% par an, c'était facile et suivi. Désormais avec la suppression de certains impôts et la compensation par l'Etat nous prenons ce que l'on nous donne. Nous n'avons pas l'impression d'avoir été squeezés, mais nous n'avons pas la main comme autrefois dans la lisibilité de nos recettes.

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2023, il est proposé de fixer le taux des taxes directes locales constituant le produit à inscrire au compte 7311 dudit budget.

L'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales est présenté ci-dessous :

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 177 763	41,99	107,52	5 533 000	2 323 307		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	65 546	33,59	110,61	70 200	23 580		
Taxe d'habitation (TH)	783 452	9,03	39,88	839 077	75 769		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					2 422 656		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	2 422 656 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			92 269	0	-10 479	- 837 258	- 755 468

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
		- 755 468		

À LONS LE SAUNIER

Le 08 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-LUC BLANC
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 23 février 2023, et sur proposition de la commission finances du 3 avril 2023, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taxe foncière propriétés bâties	41.99 %
Taxe foncière propriétés non bâties	33.59 %
Taxe d'habitation	9.03%

Le produit fiscal correspondant, est alors évalué à 2'422'656 € pour le produit TFB-TFNB-TH à inscrire au compte 73111 du budget principal.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote pour les budgets annexes :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** le taux des 3 taxes comme proposé ci-avant.

8 Forêt communale : Programme de travaux et vente de bois : Exercice 2023

Délibération n° 25 / 2023

M. le Maire expose le programme des travaux et vente de bois des forêts communales des Hauts de Biemme. Il précise que l'approche globale a été présentée lors de la commission forêt, avec ce qui a été fait l'année en cours et les travaux qui sont à faire. Le travail de l'ONF est de gérer nos forêts selon le plan d'aménagement. En fonction des années, il y a des dispositions particulières. Cette année on ne coupera pas 100% du prévu car il va y avoir du bois scolyté. Sur les feuillus, la plupart s'en ira à la plateforme bois. Nous valorisons la plateforme bois dans le budget principal en faisant payer le bois « bord de route » au budget annexe. Avant nous étions à 35 € le bois « bord de route » depuis des années, aujourd'hui nous sommes plutôt à 50 voire 60 €. Cela fait une sacrée augmentation. Ces instabilités sont toujours préjudiciables pour nos chaufferies collectives.

M. Luzerne ajoute que si nous le vendions ce serait bien.

M. le Maire répond que nous allons également augmenter le prix de notre chaufferie bois. Concernant la chaufferie du Puits, nous constatons le prix de l'année d'avant pour faire le prix de l'année en cours. Etant dans un budget annexe de vente publique de calories nous n'avons pas le droit de faire de bénéfice. Tout ce qui est affecté dans ce budget doit servir. S'il y a du bénéfice l'année d'avant, nous diminuons un peu le tarif. C'est ce qui se passe chaque année.

M. Delacroix souhaite savoir s'il a été demandé un bilan à l'ONF de ce qu'il en était des chablis suite à la tempête. Il ne faut pas laisser pourrir le bois tombé.

M. le Maire répond qu'il en a parlé à M. Bussod. Il y aura des choses à faire. Les prévisions pour Hauts de Biemme niveau bois en 2023 seront 18 874 € de recette nette, c'est-à-dire en enlevant les travaux qui sont prévus. En gros cela fait 73 000 € de recette brute, mais il faut dégrèver les travaux d'exploitation et d'entretien des forêts.

M. Luzerne remarque que cela ne fait pas un gros rendement.

M. le Maire donne l'exemple de 2022 pour laquelle la commune a eu 150 000 € de recette. Lorsque l'on déduit les travaux cela fait un net de 104 659 €, c'était une bonne année. M. le Maire pense que l'on ne voit pas le bois qui est valorisé dans la plateforme bois, mais ce serait à prendre en compte.

A/ Forêt Communale de MOREZ

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Morez, d'une surface de 332 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 28/06/2017. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour

optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

- La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2023 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2023 ;

Considérant l'avis de la commission des bois formulé lors de sa réunion du 30/01/2023.

1. Assiette des coupes pour l'année 2023

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2023, l'état d'assiette des coupes selon l'annexe jointe à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	VENTE DE GRES A GRES PAR SOUMISSION (vente en salle ouverte au public)				
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux	Parcelle 21	X			
Feuillus	Parcelle 21	Essences :	Essences :		X

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise la vente des chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

La décision finale sera prise en concertation avec le service forestier local en fonction des volumes reconnus.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur de la parcelle : 8, 9, 10, 11, 12, 21 et 24
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.3 Délivrance à la commune pour son approvisionnement en bois énergie :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Destine le produit des coupes des parcelles 8, 9, 10, 12, 21 et 24 selon les besoins pour l'approvisionnement de la chaufferie communale ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles		8, 9, 10, 12, 21 et 24

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

- Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donner d'ordre et autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.
- Pour les bois vendus sur pied à la mesure, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

B/ Forêt Communale de La MOUILLE

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de La Mouille, d'une surface de 269 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 07/05/2007. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour

- Souhaiter une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faibles valeurs des parcelles A, 1, 2, 3, 5, 7, 6, 9 et 13.
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.3 Délivrance à la commune pour son approvisionnement en bois énergie :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Destine le produit des coupes des parcelles A, 7 et 13 selon les besoins pour l'approvisionnement de la chaufferie communale ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles		A, 7 et 13

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

C/ FORÊT COMMUNALE DE LÉZAT

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de LEZAT, d'une surface de 220,60 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 13/04/2022. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.
- En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2023 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2023 ;

Considérant l'avis de la commission forêt formulé lors de sa réunion du 30/01/23

1. Assiette des coupes pour l'année 2023

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2023, l'état d'assiette des coupes était **annexé à la note de synthèse**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	VENTE DE GRES A GRES PAR SOUMISSION (vente en salle ouverte au public)			
	En bloc et sur pied	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux	6			
Feuillus	10	Essences : 10		X

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

Décision finale relative au mode de vente à prendre, en concertation avec l'ONF, après reconnaissance des chablis.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur

- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.3 Délivrance à la commune pour son approvisionnement en bois énergie :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Destine le produit des coupes des parcelles 10 selon les besoins pour l'approvisionnement de la chaufferie communale ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles		10

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les bois vendus sur pied à la mesure, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois
- Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

9 Affouage sur pied Campagne 2023 commune déléguée de La Mouille

Délibération n° 26 / 2023

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3.

M. le Maire indique que tout a été monté dans les règles cette année encore. Nous respectons l'histoire. La parcelle de 10 stères fera 60 €, les garants et parcelles sont désignés. Tout cela est fait avec l'aide de l'ONF et surveillé par nos élus délégués, Frédéric Bussod, Florent Villedieu et Vincent Crochard.

Il rappelle que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de La Mouille d'une surface de 806 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier,
- L'affouage étant partagée par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.
- La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2023.

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à délibérer sur la campagne d'affouage 2023 en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

- Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes

- Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- De Destiner le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle à l'affouage sur pied N°

- **371 AK 308, 112,119**
- **371 AD 71**
- **371 AC 1, 47, 240**
- **371 AB 365**

- D'arrêter le rôle d'affouage,

- De désigner comme garants :

- Jean-Paul GRENARD
- Alain Malfroy
- Alexis Lizon-Tati

- D'arrêter le règlement,

- De fixer le volume maximal estimé des portions à 10 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort,

- De fixer le montant total de la taxe d'affouage à **60 €**,

- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

- De fixer les conditions d'exploitation suivantes :

L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.

Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.

Les délais d'exploitation et d'enlèvement sont fixés au **30 mars 2024**. Après cette date, l'exploitation est interdite. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).

Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

10 Convention de financement pour les travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt routier « SNCF » situé sur la commune de Morez

Délibération n° 27 / 2023

M. le Maire présente le projet de point d'arrêt routier « SNCF » situé sur la commune de Morez qui va être mis en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les travaux consistent en la création d'un quai bus avec la pose de bordures quai d'aide à l'accostage type « guides roues » sur 15 mètres linéaires avec bordures de transition (hauteur entre 15 et 18 cm), des

bandes de guidage, et des bandes de contraste. Ce projet sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ville.

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois et débuteront au 1er juillet 2023. Les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt SNCF seront réalisés pour un montant de 18 024,30€ HT. A ce titre la commune des Hauts de Bienne sollicite auprès de la Région une subvention de 10 571.50 € dans le cadre du SDA Ad'AP. Le projet de convention était joint à la note de synthèse.

Dans les propositions faites par la Région, il y avait soit à la Gare SNCF soit devant le monument aux morts. Le plus simple est à la SNCF. La Région lance un programme qui permet entre autres de nous subventionner ; nous ne sommes pas obligés de le faire mais de l'avis de M. le Maire nous devons le réaliser obligatoirement à un moment donné. Autant ne pas attendre que cela soit à la charge complète de la commune. Ce projet est inscrit dans les dépenses d'investissement.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **AUTORISER** monsieur le Maire à **SOLLICITER** la Région pour cette subvention,
- **AUTORISER** monsieur le Maire à signer la Convention de financement pour les travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt routier « SNCF » situé sur la commune de Morez,
- **INSCRIRE** la dépense au BP 2023,
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

11 Convention relative aux déplacements des réseaux d'Orange dans la commune de Hauts de Bienne – dpt 39

Délibération n° 28 / 2023

M le Maire indique que dans le cadre des travaux de l'Échappée Bienne et du réseau de chaleur, le Quai Jobez nécessite un important réaménagement. Ce projet entraîne le déplacement d'équipements de communications électroniques sur le domaine public routier situé Quai Jobez.

Une convention est nécessaire pour définir les principaux droits et obligations des parties quant à la réalisation et le financement des travaux de déplacement d'équipements de communications électroniques d'Orange sur le domaine public routier.

Les parties reconnaissent que pour la réalisation des travaux, elles sont soumises au respect des dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 dite loi sur les chantiers temporaires et mobiles et du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 pris pour son application.

Orange tient son droit d'occuper le domaine public routier pour l'implantation de ses réseaux en application des articles L33 et L47 du Code des Postes et Télécommunications et de l'article L113-4 du Code de la Voirie Routière.

M. le Maire demande l'autorisation de signer cette convention, mais il indique que les services juridiques travaillent pour s'assurer de nos droits. Le montant des travaux de 45 004.94€ correspond au devis d'Orange. La somme est inscrite au budget, nous n'avons pas vraiment le choix si nous voulons annoncer. Il faudra peut-être engager un recours pour se faire rembourser cette somme, le conseil sera tenu informé. La convention était jointe à la note de synthèse.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **AUTORISER** monsieur le Maire à signer la convention relative aux déplacements des réseaux d'Orange dans la commune de Hauts de Bienne – dpt 39,
- **INSCRIRE** la somme de 45'004.94 € au BP 2023.

12 Personnel communal – création/suppression d'emplois

Délibération n° 29 / 2023

M. le Maire expose les différents changements du personnel communal.

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, le cadre d'emploi et les grades nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé, suite aux derniers mouvements de personnel, d'apporter les modifications suivantes, qui seront prises en compte dans le tableau des effectifs 2023.

Suite au recrutement d'un agent du service immobilier :

Filière administrative – catégorie B – emploi à temps complet

- Suppression d'un poste de rédacteur territorial
- Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Suite au recrutement d'un agent du service urbanisme :

Filière administrative – catégorie C – emploi à temps complet

- Suppression d'un poste de rédacteur territorial
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Suite au recrutement d'un agent budgétaire et comptable au service finances :

Filière administrative – catégorie C – emploi à temps non complet

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à T.N.C. 17.5 heures
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à T.N.C. 21 heures

Suite au recrutement d'un responsable du service finances :

Filière administrative – catégorie A –

- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet
- Création d'un poste d'attaché territorial à T.N.C. 29 heures

Suite au recrutement d'un directeur du musée :

Filière culturelle – catégorie A – emploi à temps non complet

- Suppression d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine à T.N.C. 24.5 heures

Filière culturelle – catégorie A – emploi à temps non complet

- Création d'un poste d'assistant de conservation Ppal de 2^{ème} classe du patrimoine à T.N.C. 28 h

Suite au recrutement d'un directeur ALSH Jeunes :

Filière animation – catégorie C – emploi à temps complet

- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe

Suite au départ de deux auxiliaires du puériculture, remplacées par des adjoints d'animation :

Filière sociale – catégorie B – emplois à temps complet

- Suppression de deux postes d'auxiliaires de puériculture de classe normale

Filière animation – catégorie C – emplois à temps complet

- Création de deux postes d'adjoints d'animation

Vous notez les mouvements qu'il peut y avoir, il faut à chaque fois ajuster le poste à la personne recrutée. Actuellement tous nos postes à responsabilité sont pourvus et occupés.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** les modifications de poste présentées ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et aux charges afférentes seront inscrits au budget 2023, chapitre 012.

13 Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Délibération n° 30 / 2023

M. le Maire présente la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Vous voyez qu'il y a 76 postes ouverts, 74 sont pourvus. Il y a 2 postes vacants, il s'agit d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à la crèche, et puis un poste de ménage en adjoint technique. Le tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2023 est présenté ci-dessous. Compte-tenu des promotions internes, créations, modifications ou suppressions de postes, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal qui se présenterait ainsi :

CATEGORIES	FILIERES/GRADES	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS CONTRACT.
	ADMINISTRATIVE			
CATEGORIE A	Attaché	6	2	4
CATEGORIE B	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	
CATEGORIE C	Adj Adm. Ppal 1 ^{ère} classe	3	3	
	Adj Adm. Ppal 2 ^{ème} classe	2	2	
	Adjoint administratif	5	2	3
	Adjoint administratif à TNC 21 h	1		1
	TECHNIQUE			
CATEGORIE B	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1		1
CATEGORIE C	Agent de maîtrise principal	1	1	
	Agent de maîtrise	1	1	
	Adj Tech Ppal 2 ^{ème} classe	2	2	
	Adjoint technique	8	2	5
	Adjoint technique à TNC 31 h	1		1
	Adjoint technique à TNC 23 h	1		1
	Adjoint technique à TNC 17,5 h	1		1
	SOCIALE			
CATEGORIE A	Educateur de Jeunes Enfants	3		2
CATEGORIE B	Auxiliaire de Puériculture de classe normale à TC	5	1	4
	Auxiliaire de Puériculture de classe normale à TNC 29 h	1		1
	SPORTIVE			
CATEGORIE B	E.T.A.P.S.	1	1	
	POLICE MUNICIPALE			
CATEGORIE C	Brigadier Chef Principal	1	1	
	Gardien Brigadier	1	1	
	MEDICO-SOCIALE			
CATEGORIE A	Infirmier en soins généraux	2	1	1

CATEGORIES	FILIERES/GRADES	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS CONTRACT.
CATEGORIE C	A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	2		2
	ANIMATION			
CATEGORIE C	Adjoint d'animation Ppal 1 ^{ère} classe à T.C.	1	1	
	Adjoint d'animation Ppal 2 ^{ème} classe à T.C.	4	4	
	Adjoint d'animation	12	6	6
	Adjoint d'animation à TNC 29 h	1	1	
	Adjoint d'animation à TNC 26,25 h	1		1
	Adjoint d'animation à TNC 8.3 h et 10 h	2		2
	CULTURELLE			
CATEGORIE A	Attaché de conservation du patrimoine à T.C.	1		1
CATEGORIE B	Assistant de conservation du patrimoine TNC 28 h	1	1	
	Assistant de conservation du patrimoine	1		1
CATEGORIE C	Adjoint du Patrimoine	1		1
	TOTAL	76	35	39

M. le Maire ajoute qu'il y a 76 feuilles de paie ou presque puisqu'il y a les aides aux devoirs qui donnent lieu a une feuille de paie mais qui ne sont pas dans les effectifs.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de :

- **METTRE** à jour le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

14 Demande de subvention 2023 – DRAC Bourgogne Franche-Comté

Délibération n° 31 / 2023

M. le Maire présente les expositions qui font l'objet d'une demande subvention à la DRAC.

Le musée de la lunette pour l'année 2023 va présenter une exposition temporaire sur le thème de « MOREZ 1900 », ainsi que mener différentes actions pédagogiques. Pour soutenir ces projets, des subventions à la DRAC vont être sollicitées. Le détail de ces projets est le suivant :

1. EXPOSITION TEMPORAIRE

« MOREZ 1900 » (DU 3 MAI 2023 AU 7 JANVIER 2024)

Introduite par Jean-Marc Olivier, auteur de l'ouvrage « Des clous, des horloges et des lunettes », l'exposition est consacrée au thème « Morez 1900 ». Présentée du 3 mai 2023 au 7 janvier 2024, elle se veut participative ; les moréziens ont en effet été sollicités sur les plans mémoriel (témoignages) et matériel (prêt d'objets et d'archives). De nombreux objets ont en outre été prêtés par des musées spécialisés. Celle-ci se veut également immersive puisqu'elle plonge le visiteur dans le Morez des années 1900, grâce à une mise en scène inédite et des reconstitutions grandeur nature.

M. Villedieu ajoute que les moréziens sont bien impliqués, ils ont donné beaucoup de document et de choses liés à la vie de Morez, c'est une belle exposition.

M. le Maire présente la seconde partie du dossier de demande de subvention.

2. ACTIONS CULTURELLES ET PÉDAGOGIQUES

- Activités pédagogiques (à destination des publics captifs) : Contes à la loupe, Fête de la Science
- Actions culturelles (à destination du Grand Public) : Nuit de la lecture, Nuit Européenne des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, conférences autour de l'exposition temporaire « Morez 1900 »
- Actions culturelles (à destination des personnes handicapées) : Journées nationales Tourisme & Handicap
- Actions culturelles (à destination des publics actifs et locaux) : ateliers-découvertes « bien-être »
- Ateliers et visites guidées spécial vacances scolaires à destination du jeune public et du Grand Public (Hiver, Pâques, Été, Toussaint)

Le budget prévisionnel de ces actions est présenté ci-dessous :

Nature des dépenses 2023	Montants en €	Nature des recettes en 2023	Montants en €
Exposition	18 000€	Subventions DRAC	7 000€
Actions culturelles et pédagogiques	11 540€	Subventions DRAC	5 000€
		Pavillon des sciences (Fête de la science)	200€
		Recettes droits d'entrée	
		Ville de Morez	17 340€
Total des dépenses	29 540€	Total des recettes	29 540€

Dans ce prévisionnel vous notez une exposition faite en interne à 18 000 €, plus des actions pédagogiques à hauteur de 11 540 €. Nous espérons 12 000 € de la DRAC et 200 € du Pavillon des Sciences. La commune met la somme de 17 340 €. Il est vrai qu'avoir des expositions temporaires à ce prix-là c'est intéressant, il ne doit pas y avoir beaucoup de musées qui y arrivent. En se remémorant

l'époque où la commune achetait des expositions toutes faites, c'était plutôt dans les 50 000 € ou 100 000 €. C'est très bien que les équipes en place gèrent les expos, c'est très qualitatif.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **SOLLICITER** une subvention de la DRAC Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 7 000 € (sept mille euros) pour la mise en œuvre de l'exposition temporaire « Morez 1900 » au Musée de la lunette (03/05/2023 au 07/01/2024),
- **SOLLICITER** une subvention de la DRAC Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 5 000 € (cinq mille euros) pour la mise en œuvre des actions culturelles et pédagogiques au Musée de la lunette pour l'année 2023,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

15 Demande de participation CNAS

Délibération n° 32 / 2023

M. le Maire présente la demande de participation au COS (Comité des Œuvres Sociales) pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale). Vous savez que nos agents qui adhèrent au CNAS doivent adhérer au COS. Cela permet de profiter de toutes les facilités proposées par le CNAS. Tout le monde n'adhère pas ce qui peut être surprenant car il y en a vraiment pour tout le monde. Beaucoup d'avantages sont pour les familles avec enfants mais pas uniquement.

Le montant a été recalculé cette année en fonction des adhérents inscrits pour la collectivité avec un total de **4'587.20 €**, détaillé ainsi :

- 31 actifs = 31 x 132 = 4092 €
- 3 retraités = 3 x 57,80 = 173.40 €
- 3 Adhérents en cours sur 2022 = 2 x 132+1 x 57.80 = 321.80 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la participation de la collectivité au plus tard le 30 juin 2023,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer les pièces du dossier.

16 Octroi d'une aide financière sous la forme d'une subvention exceptionnelle à la société 1001 repas

Délibération n° 33 / 2023

M. le Maire indique que la société de restauration collective 1001 repas installée au Puits a quelques difficultés conjoncturelles et structurelles. Ils ont dû faire face à une période pas facile avec l'augmentation des fournitures et ils ont perdu des marchés. À la fin de l'année 2022, la société livrant sous contrat les centres de loisirs et les crèches de la commune, a demandé une révision du contrat sous la forme d'une hausse de 7,5 % de l'ensemble des prestations à partir du 1^{er} avril.

Une note explicative détaillant le contexte économique actuel, les coûts de production des repas, les coûts de personnel, les prix d'emballage et des matériels et les coûts de l'énergie et des frais de transport était adossée à la demande de révision.

Après une rencontre avec le prestataire et un état des lieux des prix pratiqués sur le secteur, suite à une analyse approfondie du contrat et de ses enjeux financiers, la commune fait une proposition de soutien financier. Le contrat n'est pas désavantageux pour eux, ils sont à Morez. Sans accepter une modification de contrat et une augmentation des prix, M. le Maire propose de faire une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €. Les repas sont satisfaisants, et la société s'engage à maintenir la qualité des repas si nous les soutenons.

Ce montant correspond à une hausse de 0.40€ par repas sur la période d'avril à septembre 2023. Cette subvention serait versée en une fois en mai 2023.

M. Villedieu soupçonne qu'ils reviendront sur le sujet puisque l'inflation est présente au niveau de l'alimentation, cela va les aider pendant un temps mais il pense que la demande reviendra l'année prochaine.

M. le Maire répond qu'il espère que la folie des prix sera un peu calmée et qu'ils auront fait les restructurations nécessaires suite aux pertes de marchés. Il faut le temps de se réorganiser pour passer ce mauvais cap.

M. Danrez ajoute que le problème des parts de marché sur la ville de Morez c'est évolutif.

M. le Maire répond qu'ils vont plus loin que Morez, jusqu'à Lons. Ce qui leur a fait du mal c'est la cuisine centrale géré en régie qui a été montée par Lons. C'est un concurrent qui leur a fait pas mal de tort. Il faut rebondir. C'est désormais eux qui fournissent l'école Notre-Dame de Morez.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote :

Pour	27 voix
Contre	0 voix
Abstentions	1 voix

et à la majorité des membres présents et représentés, dont 1 abstention de M. Danrez,

DÉCIDE de :

- **OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 5000€ à la société 1001 repas,
- **INSCRIRE** la dépense dans le budget prévisionnel 2023,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

17 Questions Diverses

M. Luzerne s'interroge sur la commission des impôts qui doit être réunies tous les 2ans.
M. le Maire répond qu'il va se renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Fait à Hauts de Bienne le 29 juin 2023

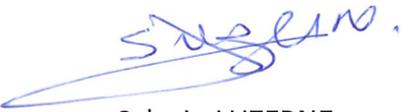
Le Président de séance

Le Secrétaire de Séance

Laurent PETIT

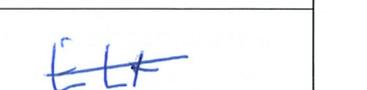
Affiché le 03/07/2023




Sylvain LUZERNE

ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Séance du 29 juin 2023
qui a validé le PV du conseil du 11 avril 2023

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Maire	PETIT Laurent		
1er ADJOINT	LAROCHE Jacqueline		
2e ADJOINT	DELACROIX Claude		
3e ADJOINT	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
4e ADJOINT	VILLEDIEU Florent		
5e ADJOINT	OTRIO Roseline		
6e ADJOINT	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric		
7e ADJOINT	ANAYA Laurence	<i>E. Lamy-au-Rousseau</i>	
8e ADJOINT	PARIS Eric		
Conseillère déléguée	BOIVIN Christiane		
Conseiller délégué	CAMELIN Christian		
Conseiller délégué	KURT Muzzafer		
Conseiller délégué	BUSSOD Frédéric	<i>Sylvain Luzerne</i>	
Conseiller	GAY André		
Conseiller	DANREZ Michel	<i>Claude Delacroix</i>	
Conseillère	LACROIX Elisabeth		
Conseillère	PINARD Isabelle	<i>Nathalie Buhr</i>	
Conseiller	LUZERNE Sylvain		
Conseillère	CRESTIN-BILLET Catherine		

ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Conseiller	THEVENIN Gérard		
Conseillère	BEAUD Sylvie		
Conseillère	BUHR Nathalie		
Conseiller	BUFFARD François		
Conseiller	CALDAS Roger		
Conseiller	MOUTA Manuel		
Conseillère	BOCQUET Sylvie	Christiane Boivin	
Conseillère	MILLET Nathalie		
Conseillère	DA CUNHA Isabel	 Da Cunha Isabel	
Conseiller	CHAVERIAT Christophe		
Conseillère	LEDRU Aurélie		
Conseillère	POUSSIN Virginie		
Conseiller	CROCHARD Vincent	Florent Villechien	
Conseillère	CHIARI Emmanuelle		

La signature de ce document intervient en début du conseil municipal succédant à celui dont le procès-verbal est à valider (exception faite du conseil municipal extraordinaire du 9 juin 2023)

ANNEXE 2 : Remarque sur le Procès-Verbal

Le cas échéant, faire figurer ici les remarques sur ce PV transmises avant la séance par écrit ou oralement lors de la séance avant sa validation.